



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

GENEVA SCHOOL OF ECONOMICS  
AND MANAGEMENT

GENEVA CENTER  
FOR BUSINESS  
& HUMAN  
RIGHTS

# Rendre l'exploitation manière sûre et équitable : l'extraction artisanale du cobalt en République Démocratique du Congo

LIVRE BLANC

SEPTEMBRE 2020

Traduction de "Making Mining Safe and Fair: Artisanal cobalt extraction in the Democratic Republic of the Congo", Livre blanc du *World Economic Forum*, Septembre 2020

*Version du 23 octobre 2020, travail en cours*

RÉSUMÉ .....	3
1- INTRODUCTION : L'ASM, UNE RÉALITÉ COMMERCIALE EN RDC .....	6
2- LES RISQUES EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS DANS LE SECTEUR MINIER DU COBALT EN RDC.....	10
3- PROJETS DE FORMALISATION DE L'ASM À KOLWEZI .....	12
4- PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE DE LA SITUATION .....	14
5- LEÇONS TIRÉES : FACTEURS CLÉS POUR UNE MISE EN ŒUVRE RÉUSSIE DES PROJETS DE FORMALISATION DE L'ASM.....	22
6- RECOMMANDATIONS POUR L'AVENIR .....	30
ANNEXE – PERSONNES INTERROGÉES .....	32
CONTRIBUTEURS.....	33
REMERCIEMENTS .....	34
NOTES DE FIN DE TEXTE .....	35

**Rédigé en collaboration avec Geneva Center for Business and Human Rights de la Faculté d'économie et de management de l'Université de Genève, et New York University Stern Center for Business and Human Rights.**

Ce document est une étude indépendante basée sur l'examen des mines de cobalt en République Démocratique du Congo (RDC). L'objectif de cette étude est d'identifier comment mettre fin aux violations des droits humains et empêcher le travail des enfants dans l'approvisionnement en cobalt en RDC. Ces résultats sont destinés à guider le futur dialogue portant sur ces enjeux dans le contexte de l'exploitation minière artisanale à petite échelle (ASM) en RDC, notamment les consultations menées par la Global Battery Alliance.

*World Economic Forum 2020. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris par photocopie et enregistrement, ou par tout système de stockage et de recherche d'informations.*

## Résumé

”  
“ L’exploitation manière artisanale est une bouée de sauvetage pour des millions de personnes démunies en RDC. Nous avons besoin de voir les entreprises travailler avec les autorités pour la formaliser – la rendre plus sûre, en faire sortir les enfants, assurer aux mineurs un revenu équitable.

Mark Dummett, Directeur du Programme Entreprises, sécurité et droits humains à Amnesty International, cité dans le *Financial Times*, 28 mai 2020 (1)



La demande mondiale de cobalt, un composant essentiel des batteries lithium-ion utilisées dans l'électronique grand public et les véhicules électriques, devrait être multipliée par quatre d'ici 2030 (2).

Plus de 70 % de la production mondiale de cobalt a lieu en République Démocratique

du Congo (RDC), dont 15 à 30 % proviennent de mines dites artisanales et à petite échelle où des mineurs indépendants utilisent leurs propres ressources pour extraire le minerai. (2)

L'approvisionnement en cobalt de la RDC est lié à des risques majeurs en matière de droits humains. Ces derniers ont été largement documentés. La prédominance de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (*Artisanal and Small-scale Mining - ASM*) dans la chaîne d'approvisionnement du cobalt engendre d'importants enjeux pour la mise en place de pratiques d'approvisionnement responsables. Le présent livre blanc analyse de récentes approches adoptées par certaines entreprises pour formaliser l'ASM. La formalisation d'une industrie dite « informelle » est généralement définie comme l'élaboration de normes en accord avec les principes fondamentaux des droits humains et les normes environnementales. Dans le cas de l'ASM, ces normes comprennent notamment des infrastructures de base, des mesures en

matière de santé et de sécurité, et un contrôle permettant d'évaluer et d'assurer le respect de ces normes.

Les enseignements tirés de trois projets de formalisation de l'ASM proviennent de recherches de terrain menées en septembre 2019 à Kolwezi, en RDC. Les informations recueillies proviennent en grande partie de Mutoshi, car il s'agit du seul site où un projet de formalisation de cobalt dans l'ASM est en cours. L'objectif principal de l'analyse de ces projets de formalisation n'est pas d'évaluer l'efficacité actuelle des projets pilotes, mais de mettre en lumière les éléments qui devraient être mis en place pour rendre les projets de formalisation de l'ASM évolutifs et reproductibles, sur la base de l'échantillon limité de projets de formalisation existants.

La recherche de terrain révèle que la formalisation de l'ASM est nécessaire. Un examen approfondi des enseignements et des meilleures pratiques sera nécessaire pour procéder à une évaluation approfondie de la formalisation de l'ASM. Il nécessitera la consultation de toutes les parties prenantes, en particulier ceux qui travaillent dans les communautés minières de la RDC. Cependant, la recherche ne révèle pas que le modèle de l'ASM appliqué à une concession minière industrielle à grande échelle (*Large-Scale Industrial Mining* - LSM) soit le meilleur ou le seul modèle de formalisation. Si elle est mise en œuvre correctement, la formalisation peut répondre aux principales problématiques en matière de droits humains liées à l'extraction du cobalt, notamment le travail des enfants et les enjeux de santé et de sécurité. Pourtant, il n'existe pas à ce jour de normes communes pour formaliser l'ASM, ce qui entrave l'établissement d'une ASM

responsable sur le marché et la possibilité que le cobalt ASM provenant de sources responsables entre dans la chaîne d'approvisionnement officielle.

”  
“ Tout effort visant à développer des pratiques d'approvisionnement responsables doit se concentrer en priorité sur les activités de l'ASM

## Principales constatations

1. La production de l'ASM représente 15 à 30 % de la production totale de cobalt en RDC. (3) Les risques de violation des droits humains, incluant le travail des enfants, sont très élevés dans ce contexte. Toutefois, l'ASM est souvent la seule forme de subsistance pour les communautés locales démunies. Tout effort visant à développer des pratiques d'approvisionnement responsable doit se concentrer principalement sur les activités de l'ASM, à la fois sur les sites et sur les activités de l'ASM menées au sein de concessions minières industrielles à grande échelle (LSM). Les entreprises qui s'approvisionnent en cobalt en RDC doivent mettre en œuvre des stratégies d'approvisionnement durable qui comprennent l'établissement de normes de travail claires et conformes au code minier de la RDC ainsi qu'un dispositif de mise en œuvre de ces normes. Cette formalisation des sites d'ASM sur les concessions de LSM nécessitera une série d'actions, notamment :

- 1) Cloison des sites miniers avec des contrôles d'accès ;
- 2) Mise en place de mesures de sécurité, ainsi que la préparation mécanique de puits ouverts qui ne nécessitent pas de puits profonds ou la construction de tunnels ; and
- 3) Mobilisation d'une ou de plusieurs coopératives indépendantes de mineurs artisanaux pour superviser la mise en œuvre des normes de sécurité ainsi que les négociations avec la société minière.

2. La formalisation des pratiques de l'ASM est une étape essentielle pour remédier aux enjeux généralisés de droits humains qui prévalent aujourd'hui sur les sites miniers congolais. Les emplois et les revenus créés sur les sites formalisés de l'ASM peuvent également contribuer à réduire l'extrême pauvreté, qui est l'une des principales causes du travail des enfants. La formalisation de l'ASM débouchera sur un certain nombre d'avantages sociaux et économiques pour les communautés locales. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- 1) La création d'emplois stables pour les adultes, ce qui réduira le besoin de revenus supplémentaires issus du travail des enfants et permettra le financement des frais de scolarité (4) ;
- 2) La garantie de conditions de travail plus sûres et la réduction du nombre d'accidents grâce au renforcement des capacités et des compétences des mineurs par des formations ;
- 3) L'obtention de niveaux de productivité plus élevés et la hausse des revenus des mineurs grâce à des opérations mieux organisées ;
- 4) La valorisation de l'emploi des femmes et leur respect dans un large éventail de tâches minières, y compris les mieux rémunérées ;
- 5) L'amélioration de la santé des mineurs et des membres de la communauté ;
- 6) La création de nouvelles opportunités commerciales en réponse à des niveaux de production plus élevés et à une demande accrue de biens et de services ;
- 7) L'assurance d'une représentation efficace et transparente des droits du travail des mineurs par la création de coopératives habilitées à négocier les prix.

3. La formalisation exigera également l'élaboration de normes industrielles, des mesures de performance et d'un système de mise en œuvre comprenant un suivi et une évaluation continus des activités minières pour garantir le respect de ces normes. Ces dernières doivent répondre aux besoins de l'industrie et tenir compte des impacts très spécifiques de chaque site opérationnel sur les droits humains et l'environnement. Les organismes de réglementation, les associations industrielles et les entreprises multinationales ont tous reconnu publiquement la validité du secteur de l'ASM en tant que générateur de revenus importants pour les communautés appauvries. En outre, le gouvernement de la RDC a développé une série d'instruments juridiques, de règlements et de recommandations sur la formalisation de l'ASM.(5) Une norme commune développée par un processus multipartite doit refléter et renforcer la législation de la RDC et aider à développer les moyens de son application.

4. Outre la formalisation des sites d'ASM, il est important de comprendre le caractère multidimensionnel des principales causes des problèmes persistants en matière de droits humains dans le contexte minier de la RDC. S'attaquer aux causes socio-économiques sous-jacentes liées à l'extrême pauvreté, à l'insécurité alimentaire, à l'absence de systèmes de protection sociale et au manque d'investissement en matière d'éducation et de services de santé abordables, requiert une attention particulière. Au-delà de la construction d'infrastructures de base (écoles et garderies), les programmes de développement social doivent renforcer les capacités de la communauté en incluant des dispositifs permettant d'améliorer et de diversifier les opportunités économiques des mineurs, tels que des apprentissages, des cours de littéracie financière et des programmes de microcrédit. Les stratégies d'assainissement globales doivent être développées en collaboration avec le gouvernement de la RDC et avec un financement complémentaire de la communauté internationale (6).

## 1- Introduction : L'ASM, une réalité commerciale en RDC

”  
“ La production de cobalt issu des sites d'ASM en RDC représente le deuxième plus grand secteur d'extraction de cobalt au monde après la production issue des sites de LSM en RDC.

Environ deux tiers de la production mondiale de cobalt se fait en RDC, où se trouve la moitié des réserves mondiales de cobalt. Les autres pays producteurs de cobalt représentent chacun moins de 10 % de la production mondiale et il est peu probable qu'ils couvrent entièrement la demande croissante de cobalt prévue dans les prochaines années. De récentes projections émanant de la Commission Européenne et de la « Global Battery Alliance » prévoient une multiplication par quatre de la demande de cobalt avant 2030 (7). Cette demande croissante signifie que les entreprises qui dépendent des batteries lithium-ion devront s'approvisionner en cobalt directement ou indirectement en RDC. La mise au point d'une nouvelle technologie pouvant potentiellement réduire ou supprimer entièrement la teneur en cobalt des batteries prendra du temps à se développer et à s'étendre. De nombreux experts estiment qu'une dizaine d'années sera nécessaire pour y parvenir (8).

La technologie de recyclage des minerais des batteries est également en cours de développement et pourrait à terme contribuer à répondre à la demande mondiale. Mais tant que ces changements n'auront pas lieu, la RDC restera le principal pays fournisseur de cobalt. Les entreprises qui dépendent de ce métal doivent donc se pencher sur les enjeux relatifs à leurs stratégies d'approvisionnement responsable en RDC.

L'ASM est une réalité commerciale dans la chaîne d'approvisionnement du cobalt

congolais. On estime que 15 à 30 % de la production de cobalt en RDC se fait actuellement dans des mines artisanales, dans lesquelles le minerai est extrait à l'aide d'outils élémentaires et généralement sans l'aide de machines (9).

**La production de cobalt issu des sites d'ASM en RDC représente le deuxième plus grand secteur d'extraction de cobalt au monde après la production issue des sites de LSM en RDC.** L'extraction de cobalt par le biais de l'ASM présente donc une importante opportunité de développement pour la RDC, à condition que des pratiques responsables puissent y être établies.

La population de la RDC croît très rapidement et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) estime que plus de 80 % de la population est sous-employée ou au chômage (10). Le pays ne dispose pas d'un secteur industriel diversifié. Les entreprises qui extraient le cobalt sur les sites de LSM utilisent généralement de la machinerie lourde et créent beaucoup moins d'emplois que les mines d'ASM, qui sont souvent la seule source de revenus pour les communautés pauvres. Par conséquent, même sur les grands sites miniers exclusivement dédiés à l'exploitation industrielle, l'ASM reste une pratique courante. Dans de tels cas, l'ASM peut se manifester sous diverses formes, par exemple, lorsque des individus ou des groupes d'individus : 1) pénètrent secrètement dans les mines et extraient le minerai des puits ou du stock ; 2) sont

tolérés par les propriétaires de la mine en marge des opérations ; et 3) sont acceptés et contribuent à la production minière.

*Mine de cobalt artisanale illégale*



Selon les estimations du ministre provincial des mines de la province de Lualaba, riche en cuivre et en cobalt, il y a entre 150'000 et 200'000 mineurs artisanaux rien qu'à Lualaba (11). La création d'opportunités d'emplois décents pour cette communauté d'ASM aurait un impact positif sur le développement socio-économique de la région. Elle permettrait également d'aborder une problématique sécuritaire de plus en plus pressante découlant des tensions entre les communautés traditionnelles d'ASM, qui luttent pour l'accès à la terre, et les sociétés minières étrangères engagées dans la LSM (12).

Face à ces défis, parmi d'autres, certaines entreprises ayant besoin de cobalt pour produire leurs marchandises évitent la RDC. BMW, par exemple, a décidé de s'approvisionner en cobalt exclusivement au Maroc et en Australie pour la production de véhicules électriques à partir de 2020 (13). Tesla a réduit son utilisation moyenne de cobalt de plus de 60% au cours des sept dernières années et a récemment annoncé qu'elle commencerait à utiliser des batteries au lithium-phosphate de fer (LFP) sans cobalt pour construire ses nouveaux modèles de voitures (14). Suite à cette annonce, Tesla a toutefois signé un accord d'approvisionnement à long terme avec la plus grande société minière du monde, Glencore, pour 6 000 tonnes de

cobalt par an (environ 4 % de la production mondiale) (15). Cette décision de Tesla laisse à croire que malgré leurs efforts pour développer une technologie des batteries sans cobalt, les fabricants de produits électroniques et les constructeurs automobiles resteront tributaires du cobalt congolais pour les années à venir. En règle générale, les entreprises en aval s'intéressent plus que jamais à leur chaîne d'approvisionnement en posant des questions aux fabricants de batteries et, pour la première fois, en cherchant à supprimer les intermédiaires et à acheter directement auprès du producteur.

Du point de vue des droits humains, la réduction des activités minières en RDC porterait gravement préjudice à la population locale. L'extraction minière représente 90 % des exportations du pays et constitue une composante centrale de l'économie congolaise (16).

Plus de 2 millions de Congolais dépendent de l'ASM pour leur subsistance et ils soutiennent eux-mêmes environ cinq fois plus de personnes (17). Au niveau mondial, plus de 40 millions de personnes sont directement engagées dans l'ASM, contre 7 millions dans la LSM (18).

À la lumière de la demande croissante de cobalt et de la dépendance de la RDC à l'égard de l'industrie minière du cobalt dont ses propres ressources sont inégales, il est nécessaire d'élaborer dès à présent des solutions pour atténuer les risques de violation des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement congolaise.



*Marché de rue : outils pour l'exploitation minière, (un équipement complet coûte au maximum 50 dollars)*

## 2- Les risques en matière de droits humains dans le secteur minier du cobalt en RDC

Depuis des années, les défenseurs des droits humains et d'autres personnes ont documenté le travail des enfants et d'autres enjeux en matière de droits humains liés à l'extraction du cobalt en RDC. En février 2016, Amnesty International a publié un rapport détaillant les risques généralisés liés au travail des enfants ainsi qu'à la santé et à la sécurité des mineurs (19). Ce rapport a déclenché des initiatives multipartites telles que la « Global Battery Alliance ». Ces dernières années, plusieurs grandes marques automobiles et électroniques telles que BMW, Ford et IBM, ont lancé des projets pilotes d'approvisionnement et de traçage responsables afin d'accroître la transparence dans l'extraction des matières premières (20).

À la suite du rapport d'Amnesty, de nombreuses entreprises internationales ont ciblé le recours au travail des enfants, le considérant comme le principal signal d'alarme de problèmes de conformité dans leurs chaînes d'approvisionnement. En 2014, l'UNICEF a estimé que 40'000 enfants étaient impliqués dans l'extraction minière en RDC (21). « The Center for Effective Global Action » de l'Université de Californie à Berkeley a publié un rapport en 2017 après avoir mené une étude à grande échelle dans 150 communautés de l'ASM. Ce rapport estimait que plus de 4'700 enfants des communautés de l'ASM travaillaient dans le secteur minier, et que seulement la moitié de ceux-ci était âgée de 15 ans ou plus (22). Siddharth Kara, conférencier adjoint à Harvard, a estimé à 35'000 le nombre d'enfants travailleurs dans un rapport d'enquête publié en 2018 et basé sur des informations recueillies

dans 31 sites miniers artisanaux en RDC (23). Plus récemment, dans une interview accordée au *Guardian* en janvier 2020, Mark Dummett d'Amnesty International a rappelé la présence d'enfants travaillant dans les mines de cobalt dans la région de Kolwezi, où se situent les trois projets pilotes examinés dans le présent livre blanc (24). D'autres études récentes sur le nombre d'enfants travaillant dans la production de cobalt en RDC sont fournies dans la section des notes de fin de texte (25).

L'important nombre d'enfants qui travaillent ou sont présents sur les sites miniers congolais s'explique par trois raisons principales (26). Premièrement, les enfants en bas âge ne peuvent souvent qu'être gardés par leurs parents qui travaillent. Ils doivent donc les accompagner dans les mines et travailler à leurs côtés (27). Deuxièmement, les lieux où vivent les mineurs et les sites où le cobalt est extrait ne sont pas clairement séparés et les enfants jouent partout, y compris sur les lieux de travail. Troisièmement, le travail des enfants est un problème systémique dans la région car il est moins cher que le travail des adultes et, compte tenu de la faible application des lois à cet égard, la probabilité que les entreprises soient tenues pour responsables est très limitée (28). Du point de vue des enfants eux-mêmes, les raisons qui expliquent leurs activités dans les concessions minières congolaises sont nombreuses. Le besoin de revenus supplémentaires peut découler de la nécessité de faire vivre une famille nombreuse ou de subvenir aux besoins des frères et sœurs à la suite du décès, du

divorce ou de la maladie des parents. De jeunes mères, mineures mais considérées comme adultes, doivent également s'occuper de leurs propres enfants. Enfin, la pression exercée par les pairs des enfants plus âgés peut les conduire à travailler afin d'obtenir un revenu discrétionnaire (29).

La pression continue exercée par les militants et l'attention croissante portée aux questions relatives au travail des enfants dans les médias ont renforcé la nécessité d'une action collective pour traiter ce problème. En décembre 2019, une action en justice a été intentée contre de grandes entreprises technologiques au nom de 14 familles congolaises affirmant que leurs enfants ont été tués ou mutilés alors qu'ils travaillaient dans les mines de cobalt. La poursuite, déposée devant la Cour de district des Etats Unis de Washington, D.C., affirme que les accusés – Apple, Dell, Google, Microsoft et Tesla – « savaient que le secteur minier du cobalt en RDC dépend du travail des enfants, qui comprend des activités dangereuses, notamment le creusement de tunnels dans les mines sauvages de cobalt" (30). Elle avance également que ces entreprises sont complices de la mort et des graves blessures d'enfants qui travaillaient dans

leur chaîne d'approvisionnement. En juin 2020, le procès en est au stade des plaidoiries préliminaires.

Plusieurs entreprises ont lancé des initiatives dont le but était d'améliorer les conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement en cobalt et de garantir une livraison sûre et sécurisée du cobalt sur le marché. Le plus grand producteur de cobalt de Chine, Huayou Cobalt, et l'une des plus grandes sociétés de négoce de matières premières au monde, Trafigura, ont chacun lancé des projets pilotes de formalisation en RDC pour expérimenter des modèles commerciaux qui intègrent les activités de l'ASM dans les concessions de LSM. Un troisième projet, plus récent, a été mis en place par la « German Agency for International Cooperation » (GIZ) et est soutenu financièrement par BMW, BASF, Samsung SDI et Samsung Electronics.

Ce livre blanc examine chacun de ces projets pilotes, souligne leurs similitudes et leurs différences et identifie les principales caractéristiques qui peuvent être utiles à l'élaboration de futurs projets de formalisation de l'ASM.

### 3- Projets de formalisation de l'ASM à Kolwezi

Ce livre blanc se concentre principalement sur les projets de formalisation de l'ASM à Kolwezi, capitale de la province de Lualaba dans l'ancienne région du Katanga en RDC. Cette ville est située au cœur de la ceinture de cuivre congolaise, l'un des plus importants centres de production de cuivre et de cobalt au monde.

Ce rapport présente des preuves à l'appui de la formalisation de la production de cobalt ASM, qui est généralement comprise par les entreprises en aval, comme le développement de normes industrielles conformes aux principes fondamentaux des droits humains et aux normes environnementales. Il comprend la création d'infrastructures de base et un soutien pour permettre la mise en œuvre de ces normes dans les sites d'ASM, y compris un contrôle de routine pour évaluer la respect de ces normes.

Les trois projets analysés ici concernent l'extraction du cobalt dans les communautés de Mutoshi, Kasulo et Kisote. Ces efforts de formalisation visent à garantir le respect des droits humains fondamentaux. La comparaison des projets et l'identification des facteurs qui permettent une formalisation réussie de l'ASM indiqueront comment ces projets pilotes peuvent être maintenus, étendus et reproduits.

L'accent est principalement mis sur le projet minier de Mutoshi, qui est le projet de formalisation active le plus avancé sur un site d'extraction de cobalt dans la région (31). Pour mener cette recherche indépendante, l'accès au site de Mutoshi a été facilité par Trafigura, une société de négoce de matières premières basée en

Suisse ; Pact, une organisation à but non lucratif que Trafigura a mandatée pour la mise en œuvre de son projet pilote dans la mine de Mutoshi ; Chemaf, l'exploitant de la mine ; le Service d'Assistance et d'Encadrement des Mines Artisanales et de Petit Echelle (SAEMAPE), qui est l'agence gouvernementale congolaise responsable de la réglementation et de la formation en matière d'ASM ; et COMIAKOL, la coopérative de travailleurs sur place.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs éléments ont renforcé l'opportunité de traiter les risques de violation des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement du cobalt congolais. Alors que le faible prix actuel de ce minerai a considérablement réduit le nombre de mineurs artisanaux de cobalt, ce nombre devrait être amené à augmenter au gré d'une demande croissante, qui provoque une hausse des prix. La "capacité de rotation" de la communauté locale – les agriculteurs peuvent se convertir dans l'exploitation minière et les mineurs peuvent passer d'un minerai à l'autre – signifie que le nombre de mineurs artisanaux augmentera rapidement avec la hausse du prix du cobalt. L'atténuation des risques liés à l'ASM exige donc que des solutions soient élaborées dès à présent, avant qu'un plus grand nombre de mineurs ne reprennent l'exploitation du cobalt sans réglementation (32).

Le gouvernement de la RDC a commencé à accorder plus d'attention à la nécessité d'une plus grande surveillance de l'ASM. En novembre 2019, il a publié deux nouvelles directives juridiques, qui exigent : 1) que le cobalt de la production artisanale soit séparé de la production industrielle ; 2) que

le cobalt extrait sur les sites de l'ASM soit vendu exclusivement au gouvernement ; et 3) qu'un organisme de contrôle gouvernemental soit mis en place afin de garantir des conditions de travail décentes sur les sites de l'ASM. Les produits de l'ASM vendus au gouvernement devront être certifiés par cet organisme de contrôle. En juin 2020, le gouvernement de la RDC a annoncé qu'il commencerait à acheter du cobalt ASM sous le contrôle de l'État avant la fin de l'été (33). Il reste à voir comment ces directives gouvernementales seront mises en place. Au niveau de la province de Kolwezi, les responsables du gouvernement local ont déjà identifié 40 sites d'exploration artisanale (chacun appelé « Zone d'Exploration Artisanale », ou ZEA) qu'ils veulent opérationnaliser dans les mois à venir. L'analyse des projets de formalisation existants peut aider le gouvernement ainsi que les entreprises soutenant ces efforts de formalisation à s'appuyer sur les principales leçons tirées des premiers projets pilotes. Le projet de formalisation de Kisote en est un exemple.

Par ailleurs, en octobre 2019, le « London Metal Exchange » a décidé de n'autoriser le commerce de minéraux que s'il provient de sources responsables (34). Cela oblige les entreprises à appliquer, entre autres, le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflits et à haut risque (35) d'ici 2022 et à se conformer pleinement à ces normes d'ici 2023 (36). Cela incite également les entreprises à mettre en place des systèmes de diligence raisonnable pour leurs chaînes d'approvisionnement en métaux.

Tous ces développements s'ajoutent au consensus croissant entre les différentes parties prenantes sur le fait que l'ASM dans

la chaîne d'approvisionnement du cobalt est une réalité commerciale en RDC et nécessite un système de contrôle plus formel pour traiter le travail des enfants et d'autres problèmes chroniques en matière de droits humains. L'élaboration de solutions commerciales pour faire face à ces risques est devenue une priorité pour de nombreuses entreprises qui dépendent de la production de cobalt. La société civile et les organisations de développement telles qu'Amnesty, Human Rights Watch et Pact partagent cette perspective et considèrent que la formalisation de ce secteur est le premier pas le plus efficace pour répondre au problème que représente le travail des enfants et d'autres violations du droit de l'homme qui affectent en outre les communautés (37). De plus, les emplois sur des sites d'ASM formalisés peuvent offrir des possibilités de revenus décents et des lieux de travail plus sûrs (38). Dans les nombreuses communautés touchées par la pauvreté, ces emplois peuvent réduire la nécessité pour les enfants d'aider à soutenir leur famille en travaillant comme mineurs artisanaux.

## 4- Portée et méthodologie de l'analyse de la situation

Il existe trois projets de formalisation de cobalt ASM autour de Kolwezi, dont deux étaient en cours (Mutoshi et Kasulo) jusqu'à ce que la décision soit prise de les clore en raison de la pandémie COVID-19 (39,40).

Il semble que le site de Kasulo soit désormais fermé indéfiniment, Huayou Cobalt ayant annoncé en mai 2020 qu'il avait cessé de s'approvisionner sur le site (41). Le projet Mutoshi est en suspens depuis mars 2020, les partenaires du projet espérant reprendre leurs activités à l'avenir. Les partenaires du projet de la mine de Kisote ont annoncé leur intention de développer un projet de formalisation d'une ZEA (zone d'exploitation minière artisanale) en septembre 2019, mais, en juin 2020, le site n'est pas encore opérationnel.

Il existe deux modèles (de projet) de formalisation. Dans le premier modèle, l'entreprise minière (ou son acheteur) signe un accord avec la coopérative sur le site. Cet accord accorde à l'entreprise un droit exclusif d'acheter toute la fourniture de ce site minier et lui confère ainsi la capacité de contrôler largement les conditions des concessions et de fixer des normes pour l'ASM. C'est le cas à Mutoshi et Kasulo, où les projets de formalisation portent sur les concessions de sociétés minières privées, internationales et de grande envergure. Chemaf (Mutoshi) et « Congo Dongfang International Mining » (Kasulo) utilisent des engins de terrassement pour préparer le site de l'ASM. Les projets ont été initiés par les acheteurs (Trafigura à Mutoshi et Huayou

Cobalt à Kasulo) et il y a une étroite coopération entre les acheteurs, les sociétés minières et les organismes de mise en œuvre sur le terrain (par exemple, le pacte de Mutoshi). Pour légaliser l'activité de l'ASM sur une concession LSM (le modèle dit hybride), des contrats clairs doivent être mis en place entre les coopératives et les sociétés minières, sinon l'ASM se trouve dans une zone grise juridique. Pour Mutoshi et Kasulo, ces contrats existent, mais ce n'est pas le cas pour d'autres sites. Les critiques de ce modèle font valoir qu'il y a un risque d'abus en raison du pouvoir de la compagnie minière dans cette relation.

Dans le cadre du second modèle, ni les sociétés privées de LSM ni leurs acheteurs étrangers ont un rôle direct. Au lieu de cela, le site de l'ASM est installé dans une ZEA que le gouvernement de la RDC a identifiée. Comme décrit ci-dessous, il est prévu de tester ce modèle pour la première fois à Kisote. Il existe actuellement 40 ZEA dans la province de Lualaba, avec des coopératives enregistrées pour chaque site. L'ASM est une activité légale sur ces ZEA. Toutefois, selon le GIZ, les travaux de fouille n'ont pas encore commencé dans aucune des ZEA en raison de l'incertitude quant à l'existence de ressources en cobalt. Aucune étude géologique n'a été menée sur les ZEA et très peu nombreux sont proches de grandes concessions aux ressources avérées. Le coût d'une étude géologique est estimé à 1 million de dollars, ce qui est une somme très élevée pour toute coopérative.

#### 4.A Mutoshi

Le projet de formalisation de Mutoshi a débuté en février 2018, à l'initiative de Trafigura. Chemaf, la société d'exploitation minière, a accepté le projet à condition que Trafigura soutienne sa mise en œuvre. Trafigura a mandaté Pact, une organisation à but non lucratif, pour aider à la mise en place de normes sur le lieu de travail et pour travailler aux côtés de la SAEMAPE, l'organisme gouvernemental de supervision de l'ASM.

Pact a consulté cinq coopératives minières locales que le gouvernement a proposées pour le site de Mutoshi. Les coopératives locales sont essentielles à la réussite de ces projets de formalisation. Dans ce contexte largement informel, elles constituent un point de contact institutionnel consolidé pour les sociétés minières et contribuent à soutenir la mise en œuvre des normes convenues.

COMIAKOL, la coopérative qui travaille à Mutoshi, est enregistrée auprès des agences gouvernementales régionales et nationales. Opérant dans la région depuis plus de 30 ans, elle a des liens étroits avec la communauté locale ainsi qu'avec Chemaf. Ensemble, elles ont développé leurs propres structures de gestion (42).

Dans le cadre du processus de formalisation, Trafigura et Chemaf ont clôturé les locaux et contrôlé les zones d'entrée/sortie. Avec l'aide de COMIAKOL, ils ont enregistré plus de 5 000 mineurs et leur ont distribué des cartes d'identité, qui s'ajoutent aux cartes que les particuliers sont tenus de porter en vertu de la loi pour prouver qu'ils sont enregistrés en tant qu'exploitants artisanaux. Les cartes d'identité avec photographie ne sont pas numériques et il ne serait pas difficile pour les particuliers de les copier ou de les transmettre à des membres de leur famille qui se ressemblent. Bien que

l'enregistrement soit une étape nécessaire à la formalisation, le système actuel peut nécessiter des mises à jour supplémentaires pour être pleinement efficace. Les entreprises ont adopté des règles visant à exclure du site les enfants et les femmes (visiblement) enceintes. L'exclusion des femmes enceintes nécessite la création d'autres lieux de travail sûrs où les femmes peuvent gagner un revenu alors qu'elles sont les plus vulnérables. Chez Mutoshi, COMIAKOL a indiqué qu'un fonds très modeste avait été créé pour soutenir les femmes enceintes et les femmes après l'accouchement, mais il n'a pas été possible d'évaluer combien de femmes ont bénéficié de ce soutien financier.

Une équipe de chercheurs locaux dirigée par Siddharth Kara, professeur à Harvard, a déterminé que la clôture de Mutoshi n'empêche pas les mineurs extérieurs de vendre du cobalt sur le site du projet, mélangeant ainsi potentiellement le cobalt du projet avec le cobalt extrait sur des sites ASM non formalisés.

Les partenaires du projet à Mutoshi ont toutefois nié que la clôture soit perméable et se sont interrogés sur les motivations qui pourraient pousser à vendre du cobalt sur le site du projet, étant donné que les prix de Chemaf sont inférieurs à ceux payés par les dépôts publics afin de récupérer une partie du coût du projet. Garantir la séparation du cobalt des sites de formalisation est une condition pour établir la confiance dans la viabilité d'une production responsable de cobalt par le biais de l'ASM.

Trafigura et Chemaf ont fourni à chaque travailleur un équipement de protection individuelle (EPI) : uniformes, bottes, lunettes, casques, masques et gants. Lors de la visite du site pour ce livre blanc, la

plupart des mineurs ont utilisé certains EPI, mais généralement pas de masques ou de gants.

Le personnel de Pacte sur le site a expliqué que certains EPI étaient déjà usés et devaient être remplacés, et des discussions sont en cours entre les partenaires du projet pour savoir qui prendra en charge le coût de ce remplacement.

Chemaf avait également ouvert les puits à l'aide d'engins de terrassement, ce qui permet d'extraire sans construction de tunnels dangereux ni de puits profonds. Cette préparation mécanique des sites miniers améliore la sécurité et la productivité des travailleurs. Dans le cadre de ce nouveau système de surveillance, de nouvelles règles ont également été décrétées sur la consommation d'alcool afin de prévenir les conflits et les accidents. Des tests d'alcoolémie avec un éthylomètre sont désormais effectués de manière aléatoire et régulière par COMIAKOL.

COMIAKOL soutient pleinement les efforts de Chemaf, de Pact et de Trafigura pour mettre en œuvre les normes ASM.

En outre, COMIAKOL a mis en place des voies de recours formelles et informelles. La coopérative a nommé un membre de genre féminin pour traiter toutes les plaintes, y compris les demandes spécifiques au genre concernant les fonds réservés aux mères qui demandent un soutien pour un congé de maternité de deux semaines.

Le directeur général de Chemaf, Ghislain Yumba K., a déclaré que toutes ces réformes sont conçues "pour créer un environnement sûr". Il a également souligné que la mise en place de ces mesures est coûteuse et que "tous ces coûts restent les mêmes alors que la production est en baisse". Cela suppose,

selon lui, que "pour que le projet soit viable, il faut qu'ils aient un revenu minimum". Comme les prix du cobalt ont chuté, cela signifie que la viabilité économique du projet de formalisation est devenue encore plus difficile.

Si les infrastructures du projet, telles que l'enlèvement des morts-terrains et la distribution d'EPI, étaient clairement mises en place au moment du voyage de recherche à Mutoshi, d'autres aspects moins visibles du projet (par exemple, la mesure dans laquelle les travailleurs font confiance aux voies de réclamation mises en place par la coopérative COMIAKOL ou le degré de satisfaction des travailleurs en général avec le travail de COMIAKOL) pourraient ne pas être pleinement évalués. Un indicateur de succès est le montant du chiffre d'affaires et, chez Mutoshi, les effectifs sont très faibles. Bien que les sources alternatives de subsistance dans la ceinture de cuivre congolaise soient très limitées (43), au moins certains des mineurs de Mutoshi travaillent sur le site depuis de nombreuses années. Plusieurs des travailleuses ont déclaré qu'elles aimaient travailler à Mutoshi parce qu'elles se sentaient en sécurité sur le site. En outre, le travail des enfants sur le site minier a été totalement éliminé. Une première évaluation socio-économique de la communauté Mutoshi a révélé une diminution des taux de maladie, de blessures et de harcèlement des femmes mineurs (44). Des critiques locaux comme Afrewatch attestent d'une amélioration de la situation de sécurité à Mutoshi, mais affirment l'absence d'avantages économiques ou sociaux pour les travailleurs (45). Des évaluations indépendantes supplémentaires claires sont nécessaires pour analyser de manière exhaustive les améliorations des conditions d'exploitation minière apportées par le projet de formalisation de Mutoshi.



## 4.B- Kasulo

Le projet Kasulo a débuté avant Mutoshi dans la concession contrôlée par le MDP, une société minière et une filiale de Huayou Cobalt basée en RDC.

Bien qu'il y ait de nombreuses similitudes structurelles avec Mutoshi en termes de mise en place du projet, il y avait également des différences majeures concernant la mise en œuvre des normes. Comme pour la structure physique de Mutoshi, un mur a récemment été construit à Kasulo, avec des zones d'entrée et de sortie clairement désignées pour maintenir le site fermé à la communauté extérieure. Lors de la visite à Kasulo, il n'a pas été possible d'évaluer si le mur empêchait effectivement les non mineurs d'entrer sur le site minier.

Au plus fort de la production en 2018, Kasulo comptait environ 14 000 mineurs artisanaux travaillant sur le site. Au moment du voyage de recherche en septembre 2019, il n'y avait que 565 mineurs toujours actif sur le site, en raison de la baisse de la demande commerciale de cobalt. Il n'y avait pas non plus de femmes travaillant dans les mines car, selon les guides locaux, il existe une superstition très répandue selon laquelle les femmes portent malheur dans les mines (46). Certaines femmes étaient sur les lieux en tant que vendeuses de nourriture, et d'autres femmes étaient impliquées dans le lavage et la vente du minerai, mais n'étaient généralement pas présentes sur les sites d'extraction.

A Kasulo, il y avait des fosses ouvertes mais aussi de nombreux tunnels. Les conditions de travail dans ces tunnels ne répondent pas aux normes internationales. Même si les tunnels ne font que 10 mètres de profondeur, les mineurs doivent porter des

lampes frontales car ils travaillent dans l'obscurité totale. De nombreux mineurs doivent également transporter de l'oxygène parce que le niveau de celui-ci dans les tunnels est bien faible. Le travail se déroule pendant des heures dans des espaces très confinés. La construction de ces tunnels présente souvent des dangers supplémentaires d'effondrement. Alors que la profondeur des tunnels est limitée à un maximum de 10 mètres, les mineurs sont autorisés à creuser horizontalement sous terre, ce qui augmente le risque d'effondrement des mines (47).

Les travailleurs de Kasulo ne portaient pas d'EPI. Un représentant de la coopérative de Kasulo a déclaré que l'équipement avait été fourni aux mineurs, mais ils ont résisté à l'utilisation de ce système. Un représentant du MDP a expliqué que certains mineurs vendaient leur équipement sur le marché. Ni le représentant de la coopérative ni le représentant du MDP ont exprimé leur inquiétude quant au fait que les travailleurs ne se prévalent pas des protections que leur offre le PPE.

Un autre défi à Kasulo est né de la relocalisation du village avant le lancement du projet de formalisation. Plusieurs organisations à but non lucratif, dont des représentants de Pact, ont fait valoir que les relocalisations ne posaient pas de problème, car les communautés elles-mêmes avaient déjà détruit les fondations des routes et des maisons pour creuser à la recherche de cobalt et, en tout état de cause, elles ont reçu une compensation. Mais les habitants de Kasulo et les organisations locales de la société civile ont fait valoir que l'indemnisation avait été insuffisante et que les communautés

avaient été déplacées vers des lieux qui ne disposaient d'aucune infrastructure, ce qui les laissait sans accès à l'eau potable, aux services de santé ou aux écoles (48). Bien qu'une réinstallation de la communauté locale n'ait eu lieu que dans le cas du projet

de Kasulo, il est important de souligner que les réinstallations ajoutent une complexité et un coût importants aux projets de formalisation des bâtiments et peuvent donner lieu à des défis supplémentaires en matière de droits humains.

*Tunnel à Kasulo*



#### 4.C- Kisote

Connu sous le nom de "Cobalt for Development", ou "Cobalt for Development", le projet Kisote dispose d'un budget d'environ 5 millions de dollars, qui est exclusivement financé par plusieurs grandes multinationales, dont BMW, BASF, Samsung SDI et Samsung Electronics. Il est mis en œuvre par GIZ, avec The Good Shepherd International Foundation (par l'intermédiaire de la filiale locale Bon Pasteur Kolwezi) et IMPACT (une ONG anciennement connue sous le nom de Partnership Africa Canada, qui se consacre à la transformation de la gestion des ressources naturelles et à l'autonomisation des communautés) agissant en tant que partenaires de mise en œuvre.

Le but de ce projet est de tester comment les conditions de travail dans les mines artisanales peuvent être améliorées à travers de la formalisation et de l'améliorer des conditions de vie des mineurs artisanaux de cobalt, de leurs familles et des communautés voisines. Les partenaires du projet ont identifié cinq domaines dans lesquels ils évalueront les performances. Ces domaines sont les suivants :

- L'eau potable - prévenir la contamination de l'eau potable dans les régions minières par de nouvelles méthodes telles que l'ajout de couches imperméables au sol autour des puits ouverts pour empêcher les toxines de pénétrer dans les eaux souterraines.

- Qualité de l'air - prévenir les maladies respiratoires par l'utilisation d'EPI, tels que des filtres buccaux, et par l'arrosage des sites poussiéreux pendant la saison sèche.

- Sécurité des tunnels - accroître la sécurité des activités de creusement en fournissant

des conseils pour la construction de tunnels, par exemple, des conseils sur la façon de protéger les tunnels contre l'eau de pluie et sur la façon de soutenir structurellement les tunnels horizontaux.

- Réduction des accidents - distribution de casques, gants, lunettes de protection et bottes de sécurité, ainsi que l'obligation de les utiliser.

- Éradication du travail des enfants - empêcher les enfants d'entreprendre des tâches telles que le transport de sacs de cobalt et le lavage de minerais, tout en leur offrant une alternative, à savoir la gratuité de l'école.

En septembre 2019, Cobalt for Development a annoncé son intention de travailler dans une ZEA près de Kisote, à 20 kilomètres au sud de Kolwezi. Ce site était en cours de développement par le gouvernement provincial de Lualaba et plusieurs partenaires. Un rapport géologique - commandé et financé par ce projet gouvernemental - a confirmé la viabilité économique probable du site sur la base des données initiales de forage. Cependant, des facteurs externes ont causé des retards répétés et, en juin 2020, le projet de développement de la ZEA du gouvernement n'a pas été conclu et le site n'est toujours pas opérationnel.

Malgré ces difficultés inattendues, le projet Kisote prévoit de continuer à mettre en œuvre ses activités dans la communauté. En attendant que le site de la mine devienne opérationnel, le projet s'engage avec divers concessionnaires pour négocier l'autorisation des opérations ASM existantes sur leurs permis.

Tableau 1 : Comparaison des projets de formalisation de cobalt à Kolwezi

Éléments clés des projets de formalisation de l'ASM à Kolwezi, RDC	Mutushi	Kasulo	Kisote
<b>Initié par</b>	Trafigura (acheteur)	Huayou Cobalt (acheteur)	GIZ, BMW, BASF, Samsung SDI, Samsung Electronics
<b>Exploité par</b>	Chemaf	Congo Dongfang International Mining (CDM)	À déterminer
<b>Mise en œuvre sur le terrain par</b>	Pact et COMIAKOL	CDM et coopérative	The Good Shepherd International Foundation, IMPACT
<b>Concession détenue par</b>	Chemaf	CDM	ZEA désignée par le gouvernement local
<b>Nombre de travailleurs autorisés sur le site de formalisation à un moment donné</b>	5'000	14'000	À déterminer
<b>Coopérative sur place</b>	Oui, COMIAKOL	Oui	Oui, prévu
<b>Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI)</b>	Oui, les masques, chapeaux, bottes, uniformes et gants sont fournis par Chemaf, mais la première génération d'EPI est usée	Oui, mais l'EPI fourni n'a pas été utilisé systématiquement et a disparu	Oui, prévu
<b>Application de l'EPI au moment de la visite</b>	Oui, les mineurs portaient des EPI	Non, les mineurs ne portaient pas d'EPI	N/A
<b>Santé, assainissement et mesures d'hygiène</b>	Oui, fourniture gratuite d'installations sanitaires, d'eau potable et de services de santé	Oui, services de santé sur place	Oui, prévu
<b>Mesures structurelles</b>	Oui, clôtures	Oui, murs	Oui, clôture prévue
<b>Entrée et sortie contrôlées</b>	Oui	Oui	Oui, prévu
<b>Enregistrement des mineurs</b>	Oui, cartes d'identité	Pas de procédure d'enregistrement claire	Oui, prévu
<b>Horaires de travail</b>	8 heures	Pas d'horaires de travail clairs	À déterminer

<b>Préparation des fosses ouvertes</b>	Oui	Oui	Oui, prévu, avec une entreprise locale fournissant des engins de terrassement
<b>Construction de tunnels</b>	Aucun tunnel n'est autorisé.	Oui, à la fois verticale et horizontale, limitée à 10 mètres de profondeur	Aucun tunnel n'est autorisé.
<b>Conseils sur la construction de tunnels</b>	N/A	Oui, fourni par les ingénieurs du CDM	N/A
<b>Mécanismes de réclamation</b>	Oui, des mécanismes informels mis en place par COMIAKOL	Non évalué	Oui, prévu
<b>Taux de rotation des mineurs</b>	Bas	Pas de registre	À déterminer
<b>Présence de femmes mineurs</b>	Oui	Non, seulement les vendeuses de nourriture	À déterminer
<b>Relocalisation de la communauté avant le projet</b>	Non	Oui	Non

## 5- Leçons tirées : facteurs clés pour une mise en œuvre réussie des projets de formalisation de l'ASM

Sur la base des expériences des projets de formalisation de l'ASM à Mutoshi et Kasulo et des plans ébauchés pour Kisote, il existe plusieurs leçons qui peuvent aider à promouvoir les droits humains dans la mise en œuvre de l'ASM formalisée sur ces sites et sur les sites futurs. Cette section est largement basée sur les leçons de Mutoshi car c'est le seul projet de formalisation du cobalt de l'ASM en cours à ce jour.

Entièrement examiner les leçons et les meilleures pratiques pour informer une évaluation complète de la formalisation de l'ASM nécessitera la consultation de toutes les parties prenantes, en particulier celles qui travaillent dans les communautés minières de la RDC. Cette section ne montre pas que le modèle d'ASM sur une concession de RMLL est le meilleur ou le seul modèle de formalisation.

### 5.1- Une coordination étroite entre tous les partenaires du projet et une surveillance permanente du projet par l'acheteur

La conception et la mise en œuvre d'un projet de formalisation nécessitent une coordination étroite entre l'acheteur, la société minière, l'organisation de mise en

œuvre et les communautés par le biais de coopératives locales. Pour réussir, les partenaires du projet doivent procéder à une analyse approfondie des réalités sur le

terrain afin d'établir les principaux risques pour les personnes et l'environnement. Toutes les étapes consécutives du projet nécessiteront une surveillance et une assistance exceptionnellement actives et continues.

Pour le projet Mutoshi, Trafigura (l'acheteur), Chemaf, Kumi Consulting (une entreprise spécialiste dans le domaine de la durabilité agissant en qualité de tiers évaluateur) et Pacte collabore pour définir, mettre en œuvre et évaluer dans quelle mesure les attentes en matière d'approvisionnement sont satisfaites. Un porte-parole de Pact a fait remarquer que le chef de projet de Trafigura a fréquemment visité le projet. L'implication étroite de l'acheteur a été cruciale. Trafigura a présenté l'adoption des normes ASM comme une condition commerciale à la Chemaf, tandis que Pact a assuré la mise en œuvre des normes sur le terrain, qui ont été régulièrement évaluées par Kumi Consulting. Le plaidoyer de Trafigura en faveur du projet avec la Chemaf après la pandémie COVID-19 sera essentiel pour

contribuer à la poursuite du projet. La mise en œuvre efficace des normes, comme le port des EPI, nécessite une communication étroite et la confiance mutuelle entre les parties actives dans le site minier et les coopératives locales.

Parce que cette confiance et le renforcement des capacités des coopératives sont la clé du succès, les sociétés minières et les organismes d'aide étrangère devraient investir dans leur construction dès le départ lorsqu'ils mettent en place des sites de formalisation de l'ASM.

Le renforcement des capacités en matière de sécurité, de productivité et de conformité à Mutoshi est réalisé grâce à une collaboration entre les experts techniques employés par la Chemaf, tels que les ingénieurs des mines, les spécialistes en informatique, les géologues et les responsables de la sécurité, et les autres partenaires du projet - COMIAKOL et SAEMAPE - supervisés par Pact (49).

## 5.2- Des engagements à plus long terme pour construire des projets durables de formalisation de l'ASM

À Mutoshi, Trafigura a conclu un accord de commercialisation de trois ans avec Chemaf, en vertu duquel elle recevra toute la production d'hydroxyde de cobalt du site à condition que Chemaf réponde aux exigences de Trafigura en matière d'approvisionnement responsable. La formalisation des activités de l'ASM à Mutoshi a ensuite été intégré à l'accord. Pour une société de commerce de matières premières, il s'agit d'un engagement à long terme sans précédent qui a permis au projet de formalisation de Mutoshi de se lancer et de fonctionner avec succès. Pour

faire avancer le projet, Trafigura a établi des relations étroites avec les parties prenantes locales et nationales, notamment les représentants du gouvernement, les organisations de la société civile et les coopératives d'ASM, et ils considèrent ce réseau comme essentiel au succès du projet de formalisation.

À ce jour, il n'existe ni norme convenue en matière de droits humains pour l'ASM, ni aucune forme de validation internationalement reconnue de la mise en œuvre de tels standards sur les sites ASM.

Par conséquent, de nombreux acheteurs en aval refusent toujours de s'approvisionner en cobalt sur ces sites. En pratique, cela signifie que les sites informels de l'ASM fonctionnent sans aucune protection des droits humains. À l'avenir, l'engagement d'un plus grand nombre d'acheteurs à acheter des produits provenant de sites formels d'ASM aidera à

faire comprendre que les sites d'ASM peuvent être gérés conformément aux normes fondamentales des droits humains et qu'ils peuvent servir d'accélérateurs de développement pour les communautés minières pauvres. Le succès de ce modèle nécessitera une coopération entre les concurrents de l'industrie et des engagements à plus long terme.

### 5.3- Indépendance, statut juridique et capacité de gouvernance des coopératives locales

La loi minière récemment adoptée en RDC exige que les mineurs artisanaux deviennent membres d'une coopérative afin de s'engager dans des activités minières légales dans les ZEA (50). La loi permet également aux mineurs artisanaux d'exploiter légalement des mines sur les sites de LSM en vertu d'une relation de sous-traitance avec l'exploitant de LSM et introduit ainsi la base juridique d'une collaboration entre les exploitants de LSM et les mineurs artisanaux.

Des entretiens avec les partenaires de mise en œuvre à Mutoshi ont mis en évidence le rôle essentiel que joue la coopérative locale COMIAKOL. En raison de ses liens étroits avec la communauté, l'engagement de COMIAKOL est crucial pour façonner ces normes et les faire accepter par les mineurs. Identifier une organisation qui représente authentiquement les intérêts de la communauté de l'ASM à chaque installation, et qui peut fonctionner de manière indépendante, garantit que les intérêts des mineurs artisanaux fassent partie intégrante du projet (51).

A Mutoshi, COMIAKOL a été active sur le site minier depuis de nombreuses années et a une direction très engagée et efficace. Nombre des personnes interrogées au cours du voyage de recherche considèrent

que le rôle de COMIAKOL représente un facteur majeur dans la réussite du projet. COMIAKOL n'avait pas de statut juridique approprié avant le début du projet de formalisation. Selon Pact, l'enregistrement des coopératives en RDC peut être un processus coûteux, compliqué et long, impliquant les agences gouvernementales de la RDC au niveau provincial et au niveau national. L'enregistrement de COMIAKOL a été un succès grâce au soutien des partenaires de mise en œuvre de Mutoshi. Les entretiens ne présentent pas de preuves quant aux allégations qui existent sur le fait que COMIAKOL n'ait pas pu négocier un prix équitable avec Chemaf. Lors de la visite du projet, le chef de COMIAKOL a expliqué comment il vérifie quotidiennement les prix du marché mondial et négocie avec la Chemaf au cas où son prix ne refléterait pas les fluctuations du marché mondial. Les prix quotidiens sont affichés dans les zones d'entrée et de sortie afin que les mineurs connaissent les indemnités qui leur seront versées. Les faibles prix du cobalt au cours de l'année écoulée ont été un défi pour tous les partenaires du projet à Mutoshi et soulèvent des questions sur la durabilité du projet. En général, le renforcement de la direction des coopératives est pertinent pour garantir qu'elles restent indépendantes des influences du

gouvernement et des intérêts des exploitants miniers (si elles opèrent sur un site de LSM) et qu'elles travaillent véritablement dans l'intérêt des mineurs et non pas dans l'intérêt des fonctionnaires du gouvernement ou de l'exploitant minier (52).

Pour clarifier et renforcer davantage le rôle des coopératives qui opèrent sur les sites LSM, des accords de sous-traitance légaux doivent être mis en place entre le propriétaire de la concession LSM et la coopérative, conformément à la loi minière de 2018. Actuellement, de tels contrats qui légalisent pleinement l'activité d'ASM sur la propriété d'une société minière étrangère ont été mis en place uniquement à Mutoshi et Kasulo, alors que les coopératives ailleurs opèrent sur ce soi-

disant "modèle hybride" mais sont en réalité illégaux (53). Les contrats formels sont dans l'intérêt des deux parties parce que, d'une part, ils légalisent pleinement l'activité d'ASM des coopératives alors que, d'autre part, ils permettent à la société minière de définir les conditions de fonctionnement de la coopérative, y compris le respect des normes

”  
“ L'engagement par un plus grand nombre d'acheteurs pour l'achat de produits sur les sites officiels de l'ASM permettra de faire comprendre que les sites de l'ASM peuvent être gérés dans le respect des normes fondamentales des droits humains

#### 5.4- Analyse géologique professionnelle et préparation du site minier

Les communautés d'ASM se développent autour de lieux riches en ressources. À Kasulo, la découverte de ressources de cobalt très concentrées a entraîné une extraction de ce minerai à la manière d'une ruée vers l'or au milieu d'un village établi. À Mutoshi, les mineurs artisanaux sont actifs depuis plusieurs décennies, creusant à l'origine pour l'or mais aussi le cuivre et le cobalt. Ces sites miniers sont donc connus pour la richesse de leurs ressources. Cependant, à terme, les ressources seront épuisées et les nouveaux sites miniers devront être soigneusement évalués avant que de nouveaux projets de formalisation ne soient entrepris. Si les mineurs artisanaux creusent pendant des semaines sans revenus importants, cela pourrait mettre en danger la confiance dans tous les projets de formalisation. À Mutoshi, les géologues de la Chemaf ont effectué des forages pour identifier les futurs sites potentiels sur leur concession minière pour

des projets de formalisation ASM rentables ; ceci parce que le corps minéralisé du site original de Mutoshi est épuisé et que les mineurs artisanaux cherchent de nouvelles zones minières.

Une analyse géologique minutieuse est donc particulièrement importante pour les nombreuses nouvelles ZEA. Les ressources en cobalt doivent être accessibles près de la surface pour éviter trop de terrassement, et le cobalt doit être de bonne "qualité" ou de bon "grade". Les coopératives ne peuvent pas se permettre le coût excessif des études géologiques. Alors que les coopératives ont déjà été enregistrées pour la plupart des ZEA, les mineurs artisanaux représentés par les coopératives ne sont actuellement pas intéressés à commencer à travailler sur ces sites.

À Mutoshi, les représentants de Chemaf ont expliqué que l'emplacement du site de l'ASM ne se prêterait pas non plus à l'extraction mécanique. Apparemment, la "qualité" du cobalt qui s'y trouve ne permettrait pas de rentabiliser l'extraction à la machine. Alors que les machines peuvent récupérer du minerai de cobalt à une teneur de 0,5%, l'œil humain peut récupérer du matériel à une concentration plus élevée (soit environ 1,5%). C'est

pourquoi l'ASM fonctionne bien à Mutoshi. En outre, le site est un endroit idéal pour un projet de formalisation car il n'enlève rien à la terre qui peut être utilisée pour les concessions de LSM, même s'il permet une extraction rentable des ressources pour l'ASM.<sup>54</sup> Pour les sociétés minières, l'identification de tels endroits serait idéale pour intégrer de futurs projets de formalisation sur les sites de LSM.

### 5.5- Accord sur des normes communes d'ASM et un système d'évaluation.

Actuellement, il n'existe pas de normes industrielles largement acceptées pour les projets de formalisation du cobalt de l'ASM et aucun organe indépendant pour contrôler et évaluer les normes une fois que les projets individuels ont été établis. Pourtant, l'élaboration de ces normes et mesures ne doit pas partir de zéro. La loi minière de 2018 peut guider la formalisation et une future norme doit s'appuyer sur ces bases juridiques et renforcer leur efficacité. Nous pouvons également tirer des enseignements d'autres contextes d'ASM où de bonnes méthodes ont déjà été identifiées et où des projets de normes d'ASM ont été élaborés. Par exemple, le Code d'atténuation des risques pour l'ASM engagée dans le commerce formel ("CRAFT") décrit les normes d'ASM de manière générale, sans se concentrer spécifiquement sur une matière première ou une zone géographique (55). L'approche des chaînes commerciales certifiées ("CTC") du BGR (German Federal Institute for Geosciences and Natural Resources) a été développée pour certifier les pratiques minières responsables et se préoccupe particulièrement de la faisabilité et de l'impact dans le contexte de l'ASM (56). Le CTC a été mis en œuvre dans des projets pilotes au Rwanda et en RDC. D'autres

contributions à l'opérationnalisation des normes pourraient provenir d'une analyse comparative de projets de formalisation dans d'autres industries minérales. Un exemple est le Fairmined Standard, qui a été développé dans le contexte de l'or pour soutenir le développement durable des communautés d'ASM engagées dans l'extraction de l'or et des métaux précieux associés (57). Plus récemment, la Coalition pour un cobalt équitable a entrepris de définir des normes spécifiques d'ASM pour l'extraction du cobalt en RDC (58). L'élaboration de normes pour l'ASM dans le contexte du cobalt peut bénéficier de ces explorations et être adaptée aux défis spécifiques de l'extraction du cobalt en RDC.

Les normes et les niveaux de mise en œuvre actuellement disparates observés à Mutoshi et Kasulo menacent de saper l'idée de formalisation parce que la formalisation a des définitions différentes selon les sites. Il faut élaborer des normes d'ASM qui définiront des mesures opérationnelles concrètes applicables à tous les sites d'extraction de cobalt formalisés et couvriront les risques les plus importants en matière de droits humains.

Une fois ces normes communes en place, un système doit être élaboré. Ce système comprendra des inspecteurs indépendants évaluant les sites et déterminant la conformité à ces normes. Les rapports d'audit doivent être établis en fonction

d'une norme industrielle commune sur la base de paramètres partagés et être effectués par des contrôleurs indépendants afin de garantir la crédibilité du processus.

”  
“ Un aspect essentiel de la formalisation consiste à contrôler qui entre et travaille sur les sites désignés de l'ASM

## 5.6- Préparation des infrastructures de base pour les sites formalisés d'ASM

Les projets de formalisation nécessitent des infrastructures minimales pour combler les lacunes en matière de sécurité dans les mines et pour promouvoir la santé. Sachant que la taille des sites d'ASM varie considérablement et que les petits sites ne pourront pas mettre en place les éléments d'infrastructure décrits ci-dessous, la liste suivante présente un point de référence idéal pour les opérations d'ASM formalisées de plus grande envergure :

### A. Bureaux pour les coopératives, SAEMAPE, clinique, etc.

La préparation de l'espace pour la coopérative, pour l'organisme de contrôle gouvernemental SAEMAPE et pour les services médicaux d'urgence en cas d'accident sont des éléments d'infrastructure importants qui soutiennent la mise en œuvre des normes. Des bureaux doivent être mis à disposition, comme c'est le cas à Mutoshi, afin que ces agences puissent mener leur travail sur place et que les services de santé de base en cas de blessures soient directement accessibles.

### B. Encadrement du site et création de zones d'entrée/sortie désignées où les cartes d'identité sont contrôlées

Un aspect essentiel de la formalisation est de contrôler qui entre et travaille sur les sites désignés de l'ASM. Cet aspect est le plus important pour contrôler le travail des enfants ou des femmes enceintes qui devraient être interdites d'accès aux sites miniers pour des raisons de santé. A

Mutoshi, il y a une clôture ; à Kasulo, un mur a été construit pour séparer les activités sur le site minier de la vie communautaire qui borde directement la concession. Dans le passé, les accidents impliquant des enfants se produisaient souvent simplement parce que les enfants jouaient trop près des sites miniers dangereux.

Si le contrôle des personnes qui entrent sur le site minier est certainement une condition nécessaire, il est également important de s'assurer que les mineurs sont libres de quitter le site à tout moment pour éviter les situations de travail forcé.

### C. Préparation des fosses ouvertes à l'aide de machines lourdes

Ces trois projets sont des sites semi-mécanisés où l'ASM est facilitée par des engins de terrassement lourds qui préparent des fosses à ciel ouvert. À Mutoshi, il n'y a que des fosses à ciel ouvert et pas de tunnels. Les engins de terrassement créent des terrasses.

L'excavation est autorisée jusqu'à un maximum de 10 mètres, moment auquel les machines enlèvent la terre pour ouvrir davantage la fosse. Les fosses à ciel ouvert sont nettement moins dangereuses que les tunnels. En outre, ce sont les machines qui effectuent le travail le plus exigeant en main-d'œuvre, à savoir l'enlèvement de la couche supérieure de terre et des déchets. Un avantage supplémentaire de la méthode semi-mécanisée est que l'extraction du cobalt peut commencer immédiatement, sans que les mineurs aient à creuser en profondeur pour atteindre le cobalt. À Kasulo, des fosses à ciel ouvert sont également préparées pour les mineurs artisanaux. Bien qu'il ne soit pas encore opérationnel, le projet Kisote prévoit d'employer une entreprise locale pour fournir des engins de terrassement afin de préparer les fosses à ciel ouvert et il ne permettra pas la construction de tunnels sur le site.

#### D. Installation d'eau potable, d'assainissement, etc.

Pour des raisons de santé et de sécurité, des toilettes ainsi qu'un accès à l'eau potable sont prévus à Mutoshi. Il n'y a pas non plus de déchets sur le site, ce qui représente un contraste frappant avec l'environnement à l'extérieur de la clôture. Ces mesures contribuent à un environnement de travail plus propre et à de meilleures conditions de santé et de sécurité pour les travailleurs.

### 5.7- Suivi des normes

La mise en œuvre des normes ASM exige un contrôle permanent sur place. À Mutoshi, Trafigura a employé Pact comme partenaire de mise en œuvre sur le terrain.

#### E. Équipement de protection

Sur les sites de formalisation de Mutoshi et Kasulo, l'EPI a été fourni gratuitement à tous les mineurs enregistrés. Le kit comprend un casque, des masques, des uniformes, des gants, des lunettes et des chaussures de protection.

À Mutoshi, l'utilisation de l'EPI est obligatoire et son utilisation est contrôlée par les organismes de surveillance Pacte et SAEMAPE. La COMIAKOL a contribué à expliquer à tous les travailleurs pourquoi le port de l'EPI réduit les risques, un effort qui a conduit à une plus grande acceptation de son utilisation dans la pratique. Cependant, l'EPI de Mutoshi s'est dégradée après plus d'un an d'utilisation. Selon les calculs de Chemaf, le remplacement de l'équipement pour 5 000 travailleurs coûterait environ 120 000 dollars. Cependant, le faible prix du cobalt a également affecté les finances de la coopérative et celle-ci ne dispose pas actuellement de fonds suffisants pour remplacer cet EPI.

À Kasulo, les mineurs ne portaient pas d'EPI lors de la visite. Cette réticence à utiliser l'EPI renforce la nécessité d'une surveillance par les partenaires du projet pour s'assurer que les mineurs artisanaux sont protégés contre les risques de santé et de sécurité. Ces faits démontrent non seulement que les EPI doivent être pratiques pour le contexte de travail, mais aussi que les individus doivent être constamment encouragés à porter des EPI et que ces derniers doivent être régulièrement renouvelés.

Pact fournit à Trafigura des évaluations des risques, un soutien technique sur place et une aide pour organiser l'engagement des parties prenantes et la formation

spécialisée. Actuellement, deux membres du personnel de Pact sont basés sur le site de Mutoshi et le chef de projet est basé

dans la capitale de la RDC, Kinshasa. Santé, sécurité et environnement (SSE) de Chemaf et de COMIAKOL

## 5.8- Procédures de réclamation

Chez Mutoshi, les travailleurs peuvent déposer des plaintes directement auprès de COMIAKOL. Il n'a pas été possible pendant notre voyage de recherche d'évaluer l'efficacité de ce processus ni de mener une enquête sur l'existence d'un registre de dépôt de plaintes par les mineurs. Sur chaque site, il devrait y avoir

un mécanisme de plaintes qui décrit une procédure formelle de résolution d'une réclamation. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre les procédures de dépôt de plaintes efficaces dans le contexte de l'ASM de la RDC.

## 5.9- Le développement communautaire pour remédier au travail des enfants

L'évaluation empirique pour ce livre blanc a été limitée aux sites des projets et n'a pas été étendue aux communautés locales. Pourtant, des entretiens avec des représentants d'une ONG, The Good Shepherd International Foundation (par l'intermédiaire de sa filiale locale Bon Pasteur Kolwezi), ont montré clairement que les communautés frappées par la pauvreté ont encore besoin d'un soutien important. Par exemple, pour que les enfants aient accès à une éducation gratuite, des écoles supplémentaires doivent être construites pour une population d'étudiants en augmentation. Les enseignants doivent être formés, et des dons de livres et d'uniformes scolaires sont nécessaires, car même un coût moindre peut empêcher les parents d'envoyer leurs enfants à l'école. Par conséquent, de nombreux enfants commencent à travailler ou accompagnent leurs parents aux mines.

Bien qu'il s'agisse principalement de fonctions gouvernementales, étant donné les ressources financières limitées du

gouvernement de la RDC, une série d'acteurs extérieurs, y compris des gouvernements étrangers, des institutions financières internationales et de grandes multinationales qui bénéficient de la production de cobalt, doivent également être impliqués (59). Un impact global nécessitera l'élaboration d'un modèle de responsabilité partagée sur le modèle de celui proposé par le Global Council on Human Rights of the World Economic Forum en 2015 (60).

Un tel développement communautaire est également mandaté par le gouvernement de la RDC en vertu du code minier de 2018, qui exige que les sociétés minières versent 0,3 % de leurs revenus à des "projets de développement communautaire" (61). Les projets financés par cette disposition et d'autres activités communautaires non obligatoires seront essentiels pour l'élaboration d'une stratégie globale de lutte contre le travail des enfants à long terme.

## 5.10- Des plans de sortie responsables

Trafigura discute actuellement de l'avenir du projet Mutoshi avec Chemaf. Une fois les ressources en cobalt épuisées à Mutoshi, Chemaf et ses partenaires chercheront à élaborer une stratégie de sortie responsable pour le projet Mutoshi et, en fonction des résultats des forages réalisés par les géologues de Chemaf, ils pourraient choisir de développer un nouveau site ASM au sein de la même concession. Il ne s'agit pas d'une situation isolée.

Tous les projets de formalisation auront un horizon temporel limité en raison de la nature finie des ressources à n'importe quel endroit. Cette planification d'une sortie responsable doit être envisagée dès le départ dans le cadre de la phase de conception. L'évaluation de projets de formalisation plus avancés dans d'autres chaînes d'approvisionnement, notamment l'or et les diamants, peut fournir des informations utiles pour d'éventuelles bonnes pratiques.

## 6- Recommandations pour l'avenir

Sur la seule base de l'examen des mines relevées dans cette évaluation, pour que les normes de formalisation soient élaborées et mises en œuvre efficacement, quatre choses doivent se produire.

### Promouvoir la formalisation de l'ASM

La formalisation des sites d'ASM devrait être approuvée tout au long de la chaîne de valeur des batteries en tant que composante essentielle de l'extraction du cobalt et en complément des concessions d'ASM. Cela comprend l'identification de sites miniers appropriés pour l'ASM et la résolution de la question de la légalisation de l'activité d'ASM sur les sites de LSM. L'ancrage des efforts de formalisation des ASM dans l'État de droit est une condition nécessaire pour faire avancer la formalisation.

Avec la nouvelle loi minière, la RDC a introduit une base juridique pour la relation entre l'ASM et la LSM, mais les outils législatifs permettant de renforcer cette coopération sont encore à mettre en place. Pour mettre en œuvre cette

recommandation, il faut des voies juridiques plus concrètes qui s'appuient sur les réglementations nationales, ainsi que des initiatives et des plateformes multipartites qui intègrent l'expertise locale.

### Adopter des normes et des mesures communes

La première étape de ce processus devrait être l'adoption de normes et de mesures industrielles dans un processus multipartite qui inclut les acteurs locaux d'entrée de jeu. Ces normes permettront de clarifier les attentes en matière de formalisation de l'ASM et contribueront à accroître l'acceptation des produits ASM sur le marché.

Deuxièmement, le groupe devrait créer un système formalisé pour superviser la mise

en œuvre et l'évaluation de ces normes et paramètres dans le cadre de la production de cobalt à tous les sites de production ASM formalisés en RDC.

La formalisation de l'ASM n'est pas un sujet naissant. Les Projets de formalisation de l'ASM existent pour l'extraction de l'or en Colombie (62) , en Mongolie (63) et au Rwanda (64).

Les efforts existants pour définir et établir des normes d'ASM dans d'autres industries minières (par exemple CRAFT, Fairmined et CTC) et dans le contexte du cobalt peuvent servir de point de départ à la consultation et à l'engagement d'un large éventail de parties prenantes.

#### Mettre en place un processus de suivi et d'évaluation

Une fois que les normes et les mesures sont en place, l'initiative multipartite requiert la mise en place d'une capacité de contrôle et de surveillance permanente pour assurer le respect de ces normes. Si la structure et la forme devront être déterminées par le groupe lui-même, il devra disposer d'une indépendance et d'une transparence suffisantes pour donner confiance aux consommateurs dans le système. Il devra également disposer de ressources adéquates pour entreprendre ce travail de manière efficace.

Il y a plus de 20 ans, l'industrie de l'habillement a adopté des mesures et des outils de contrôle, que des auditeurs indépendants peuvent appliquer pour

garantir le respect des normes minimales dans les sites de production.

Alors que la méthodologie de l'audit social n'est pas en mesure de mettre la lumière sur les causes profondes des problèmes systémiques, elle a servi d'outil pour engager régulièrement le dialogue avec les fournisseurs et établir des données de référence permettant de déterminer la conformité et de mesurer les progrès accomplis.

#### Partager les connaissances et les responsabilités

Les défis en RDC sont trop importants pour qu'un seul acteur puisse les relever seul. Les plateformes multipartites peuvent contribuer à la mise en commun des connaissances et des ressources entre les entreprises et les autres parties prenantes afin de relever les défis systémiques et à long terme en matière de droits humains, tels que le travail des enfants. Par exemple, une discussion avec les gouvernements (y compris celui de la RDC) et les institutions financières internationales pourraient être mis à contribution pour déterminer les meilleurs moyens de garantir l'accès à l'éducation et à d'autres avantages sociaux pour les enfants vivant dans les communautés minières.

## Annexe – Personnes interrogées

### **Niels Angel**

Réseau d'achats et de fournisseurs du groupe, responsable de la durabilité, de la gestion de l'innovation et des coopérations, BMW

### **Luc Lenge Asosa**

Responsable du Programme de Développement, Pact

### **Claudia Becker**

Stratégie Achats et Réseau de Fournisseurs Durabilité, Gestion de l'innovation, Coopérations, BMW

### **Simone Capolupo**

Gestionnaire de programme et spécialiste en S&E, Good Shepherd International Foundation

### **Cristina Duranti**

Directeur, Good Shepherd International Foundation

### **Jonathan Eckart**

Chef de projet, Global Battery Alliance, Forum économique mondial

### **Karen Hayes**

Vice-président, programme "Des mines aux marchés", Pacte

### **Steven Hofmann**

Directeur de projet, Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ)

### **Joseph Ikoli Yombo Y'Apeke**

Secrétaire Général, Ministère national des mines de la RDC

### **Janosch Jerman**

Responsable des clients du secteur privé, German Agency for International Cooperation (GIZ)

### **Siddharth Kara**

Maître de conférences adjoint, Harvard Kennedy School of Government, Université de Harvard

### **Benjamin Katz**

Analyste politique, projets du secteur des industries extractives Centre pour un comportement responsable des entreprises, Organisation de coopération et de développement économiques

### **Georgios Kavvadias**

Conseiller principal, Cobalt for Development

### **Anna Krutikov**

Responsable du développement durable, Glencore

### **Gilbert Kyungu Kafita**

Chemaf

### **Bryce Lee**

Directeur du Bureau de la responsabilité sociale des entreprises, Zhejiang Huayou Cobalt

### **Luca Maiotti**

Analyste politique, Organisation de coopération et de développement économiques

### **Jean-Luc Mathey**

Directeur régional pour l'Afrique centrale, German Agency for International Cooperation (GIZ)

**Quentin-Olivier Mesongolo Masompi**  
Responsable de la mise en œuvre chez Mutoshi, Pact

**Raphael Mbaya**  
Responsable de la mise en œuvre chez Mutoshi, Pact

**Jonas Moberg**  
Chef des affaires générales, Trafigura

**Me Schadrack Mukad Mway End Naw**  
Président de la province de Lualaba, Cadre de Cencertation Provincial de la Société Civile Province Lualaba

**Sylvestre Ngombe Kingudi (Petit-Petit)**  
Chef de la coopérative des mineurs à Mutoshi, COMIAKOL

**James Nicholson**  
Responsable de la responsabilité d'entreprise, Trafigura

**Sylvain Nzaba**  
Spécialiste de l'éducation, UNICEF RDC

**Mathy Stanislaus**  
Directeur intérimaire, Global Battery Alliance

**Long Yu**  
Directeur régional, Congo Dongfang International Mining et Zhejiang Huayou Cobalt

**Ghislain Yumba K.**  
Responsable du développement commercial, Chemaf

**Andres Zaragoza**  
Ancien spécialiste de projet, Global Battery Alliance, Forum économique mondial

## Contributeurs

Ce livre blanc s'inscrit dans le cadre d'une collaboration plus large entre le Geneva Center for Business and Human Rights de la Geneva School of Economics and Management (GCBHR) et le Center for Business and Human Rights à la Stern School of Business de l'université de New York (NYU Center).

Le document a été rédigé par Dorothee Baumann-Pauly, directrice de la GCBHR et directrice de recherche au NYU Center.

Toutes les photographies présentées ce livre blanc ont été prises par l'auteur principal. Son assistante de recherche,

Serra Cremer Iyi, a contribué au projet pendant la phase de recherche documentaire de juillet à septembre 2019 et lors de la révision de cet article au printemps et à l'été 2020. Michael Posner et Paul Barrett du NYU Center ont soutenu ce document en partageant leur expertise lors des étapes de rédaction et de révision de ce document.

## Auteur principal:

**Dorothee Baumann-Pauly**  
Geneva Center for Business and Human Rights et NYU Stern Center for Business and Human Rights.

## Remerciements

Nous tenons à remercier le Global Battery Alliance d'avoir facilité de nombreux contacts pertinents pour cette recherche. Les recherches de Dorothee Baumann-Pauly et son voyage à Kolwezi ont été financés par des bourses universitaires et d'autres sources indépendantes. Sa visite a été entreprise en étroite collaboration avec Trafigura, une société de commerce de marchandises basée en Suisse, et Pact, une organisation à but non lucratif. Chacun d'eux a apporté son temps et son expertise pour faciliter la logistique de cette visite. Nous remercions également Chemaf, la société locale d'exploitation minière de la RDC, qui a accordé à Dorothee Baumann-Pauly un accès complet au site minier de Mutoshi.

Nous apprécions également le soutien de Huayou Cobalt, le plus grand transformateur de cobalt au monde, dans le projet de recherche. Huayou Cobalt a invité Dorothee Baumann-Pauly à visiter le projet de formalisation sur le site de Kasulo, sur la concession minière internationale de Congo Dongfang (CDM). Nous sommes particulièrement reconnaissants envers Bryce Lee, Directeur de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) de Huayou Cobalt, pour avoir facilité sa visite à Kasulo pendant son séjour à Kolwezi.

Nous souhaitons également remercier les nombreuses autres parties prenantes de la

société civile et des organisations internationales qui ont été interviewées ou consultées dans le cadre de ce rapport. Leurs noms figurent dans l'annexe. Nous tenons à remercier sincèrement les personnes qui ont examiné le projet de ce livre blanc : Claudia Becker, Cristina Duranti, Jonathan Eckart, Karen Hayes, Steven Hofmann, Benjamin Katz, Joanne Lebert, Luca Maiotti, James Nicholson, Stephanie Shumsky, Mathy Stanislaus, Gerard van der Burg, Claire Wilkinson et Oliver Wright.

## Contact

### **Michael Posner**

NYU Stern Center for Business and Human Rights  
44 West 4th Street, 8<sup>ème</sup> étage  
New York, NY 10012  
Courriel : [mposner@stern.nyu.edu](mailto:mposner@stern.nyu.edu)  
Téléphone : +1 (212) 9980993

### **Dorothee Baumann-Pauly**

Geneva Center for Business and Human Rights  
Geneva School of Economics and Management  
Uni Mail, Bd du Pont-d'Arve 40, 1211  
Geneva 4

Courriel : [gsem-gcbhr@unige.ch](mailto:gsem-gcbhr@unige.ch)  
Téléphone : +41 764391578

## Notes de fin de texte

1. "China's top cobalt producer halts buying Congo miners", The Financial Times, 28 mai 2020, <https://www.ft.com/content/ce9af944-fb70-4576-88d0-dc76821facfd> (lien visité le 21/7/20).
2. Forum économique mondial, Global Battery Alliance, A Vision for a Sustainable Battery Value Chain in 2030 : Unlocking the Full Potential to Power Sustainable Development and Climate Change Mitigation, septembre 2019, p. 21, [http://www3.weforum.org/docs/WEF\\_A\\_Vision\\_for\\_a\\_Sustainable\\_Battery\\_Value\\_Chain\\_in\\_2030\\_Report.pdf](http://www3.weforum.org/docs/WEF_A_Vision_for_a_Sustainable_Battery_Value_Chain_in_2030_Report.pdf) ; USGS National Minerals Information Center, Cobalt Statistics, Annual Publication 2020, <https://pubs.usgs.gov/periodicals/mcs2020/mcs2020-cobalt.pdf> ; OCDE, Interconnected Supply Chains : A Comprehensive Look at Due Diligence Challenges and Opportunities Sourcing Cobalt and Copper from the Democratic Republic of the Congo, 2019, p. 11, 26, <https://mneguidelines.oecd.org/interconnected-supply-chains-a-comprehensive-look-at-due-diligence-challenges-and-opportunities-sourcing-cobalt-and-copper-from-the-drc.htm> (liens visités le 21/7/20).
3. "The percentage of artisanal production of cobalt ranges between 18% and 30%. The discrepancy between these values stems from the degree of informality in ASM." OECD, Interconnected Supply Chains, 2019, p. 11.
4. Si le gouvernement de la RDC a supprimé les frais de scolarité en 2019, sa mise en œuvre a été incohérente. De plus, les familles doivent toujours payer les matériels, ce qui reste un défi important pour un grand nombre d'entre elles. "RDC : le gouvernement supprime les frais de scolarité de l'enseignement primaire dans les écoles publiques", Radio Okapi, 21 août 2018, <https://www.radiookapi.net/2019/08/22/actualite/education/rdc-le-gouvernement-supprime-les-frais-de-scolarite-de-lenseignement> (lien visité le 21/7/20).
5. En novembre 2019, le gouvernement de la RDC a lancé une initiative réglementaire pour mieux contrôler les conditions de travail sur les sites de cobalt d'ASM. Selon cette nouvelle loi, le cobalt d'ASM ne peut être vendu qu'au gouvernement de la RDC et le vendeur doit fournir la preuve de conditions de travail décentes. Il est prévu de créer une agence de surveillance pour cette nouvelle approche, mais la mise en œuvre nécessite un soutien supplémentaire. "Congo moves to monopolize about 25% of all cobalt exports", Bloomberg, 30 janvier 2020, <https://www.bloomberg.com/news/articles/2020-01-30/congo-government-moves-to-monopolize-artisanal-cobalt> (lien visité le 21/7/20).
6. Un modèle pour cela a été les efforts collectifs entrepris par la FIFA, les fabricants de football, les institutions financières internationales et les gouvernements occidentaux, en collaboration avec le gouvernement du Pakistan, pour lutter contre le travail chronique des enfants à Sialkot, au Pakistan, dans les années 1990. Ahmed, Zafar U. et Becker, Sabine ; Elimination of Child Labor in the Soccer Ball Industry in Sialkot, Pakistan, November 1997 - September 1999, ILO Evaluation Report, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/---sro-new\\_delhi/documents/publication/wcms\\_440159.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/---sro-new_delhi/documents/publication/wcms_440159.pdf) (lien visité le 22/7/20).
7. Forum économique mondial, A Vision for a Sustainable Battery Value Chain in 2030, septembre 2019, p. 16 ; Commission européenne, Rapport du CCR "Science for Policy", Cobalt : Demand-Supply Balances in the Transition to Electric Mobility, 2018, [http://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC112285/jrc112285\\_cobalt.pdf](http://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC112285/jrc112285_cobalt.pdf) (lien visité le 22/7/20).

8. "Cutting battery industry's reliance on cobalt will be an uphill task", The Guardian, 5 janvier 2020, <https://www.theguardian.com/environment/2020/jan/05/cutting-cobalt-challenge-battery-industry-electric-cars-congo> (lien visité le 22/7/20).
9. "China's top cobalt producer halts buying from Congo miners", The Financial Times, 28 mai 2020. Sur la base d'une part de marché de 30 % et d'un prix moyen de 37 400 dollars par tonne, la valeur marchande de la production congolaise de cobalt ASM en 2019 s'élevait à plus de 1,1 milliard de dollars. Selon l'US Geological Survey, la production totale des mines de cobalt congolaises (LSM et ASM) en 2019 s'est élevée à environ 100 000 tonnes. USGS National Minerals Information Center, Cobalt Statistics, Annual Publication 2020, <https://pubs.usgs.gov/periodicals/mcs2020/mcs2020-cobalt.pdf> (lien visité le 22/07/20).
10. La population de la RDC a presque doublé au cours des deux dernières décennies, passant de 46 millions en 1999 à 86 millions en 2019. Banque mondiale, données, République démocratique du Congo, <https://data.worldbank.org/country/congo-dem-rep> ; OCDE, Perspectives économiques en Afrique : République démocratique du Congo, 2008, <https://www.oecd.org/dev/africa/40577125.pdf> (liens visités le 22/07/20).
11. Interview réalisée par Dorothée Baumann-Pauly à Kolwezi, septembre 2019.
12. International Crisis Group, Mineral Concessions : Avoiding Conflict in DR Congo's Mining Heartland, 2020, <https://www.crisisgroup.org/africa/central-africa/democratic-republic-congo/290-mineral-concessions-avoiding-conflict-dr-congos-mining-heartland> (lien visité le 22/07/20).
13. "BMW to source cobalt directly from Australia, Morocco mines", Bloomberg, 24 avril 2019, <https://www.bloomberg.com/news/articles/2019-04-24/bmw-to-source-cobalt-directly-from-mines-in-morocco-australia> (lien visité le 22/07/20). Jusqu'en 2019, BMW a reçu du cobalt par le biais de sa chaîne d'approvisionnement de divers pays, dont la RDC. En 2019, BMW a mis en place une nouvelle stratégie pour intervenir activement dans sa chaîne d'approvisionnement et pour sélectionner les pays dans lesquels elle s'approvisionne en cobalt. Cette décision est basée sur une évaluation de différents facteurs tels que la qualité, le prix, la disponibilité, la sécurité d'approvisionnement et la durabilité.
14. "Tesla wins approval to use cobalt-free batteries in its China-made Model 3", FutureCar, 11 juin 2020, <https://www.futurecar.com/3972/Tesla-Wins-Approval-to-Use-Cobalt-Free-Batteries-in-its-China-made-Model-3> ; "Tesla's cobalt usage to drop from 3% today to 0%, Elon commits", CleanTechnica, 17 juin 2018, <https://cleantechnica.com/2018/06/17/teslas-cobalt-usage-to-drop-from-3-today-to-0-elon-commits/> (liens visités le 22/07/20).
15. "Tesla kills three birds with one Congolese stone", Reuters, 17 juin 2020, <https://www.reuters.com/article/us-tesla-congo-breakingviews/breakingviews-tesla-kills-three-birds-with-one-congolese-stone-idUSKBN2301JX> (lien visité le 22/07/20).
16. OEC, "Democratic Republic of the Congo (COD) Exports, Imports and Trade", Exports 2018, <https://oec.world/en/profile/country/cod> (lien visité le 22/07/20).
17. Un article du Financial Times de juillet 2020 fait référence à 2 millions de mineurs artisanaux en RDC alors qu'un autre article datant de mai 2020 estime à 250 000 le nombre de mineurs artisanaux dans le sud-est de la RDC. "Industrial and artisanal miners in the Congo need a new cobalt compact", TheFinancial Times, 10 juillet 2020, <https://www.ft.com/content/5b37b5f5->

[a8c0-4047-8b4a-bc9914518ab8](https://www.swissinfo.ch/eng/mining-swiss-cobalt-traders-child-labour-trafigura-glencore-batteries/45725830) ; "How Swiss cobalt traders are trying to prevent child labour", Swissinfo.ch, 4 mai 2020, <https://www.swissinfo.ch/eng/mining-swiss-cobalt-traders-child-labour-trafigura-glencore-batteries/45725830>. Cet article estime que 8 à 10 millions de personnes dépendent de l'exploitation minière pour gagner leur vie dans la seule région orientale du Congo : "How Dodd-Frank is failing Congo", Foreign Policy, 2 février 2015, <https://foreignpolicy.com/2015/02/02/how-dodd-frank-is-failing-congo-mining-conflict-minerals/> (liens visités le 22/07/20).

18. Forum économique mondial, A Vision for a Sustainable Battery Value Chain in 2030, septembre 2019, p. 21.
19. Amnesty International, This is What We Die For : Human Rights Abuses in the Democratic Republic of Congo Power the Global Trade in Cobalt, 2016, <https://www.amnesty.org/download/Documents/AFR6231832016ENGLISH.PDF> (lien visité le 22/07/20).
20. "BMW Group uses blockchain to drive supply chain", communiqué de presse du groupe BMW, 31 mars 2020, <https://www.press.bmwgroup.com/global/article/detail/T0307164EN?language=en> ; "BMW uses blockchain to increase resource transparency", Electrive, 31 mars 2020, <https://www.electrive.com/2020/03/31/bmw-uses-blockchain-for-purchase-transparency/> ; "Ford and IBM among quartet in Congo cobalt blockchain project", Reuters, 16 janvier 2019, <https://uk.reuters.com/article/us-blockchain-congo-cobalt-electric/ford-and-ibm-among-quartet-in-congo-cobalt-blockchain-project-idUKKCN1PA0C8> (lien visité le 22/07/20).
21. UNICEF, En RD Congo, l'UNICEF soutient les efforts pour aider les enfants travailleurs à retourner à l'école, 13 juin 2012, <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/dr-congo-unicef-supports-efforts-help-child-labourers-return-school> (lien visité le 22/07/20).
22. L'étude de l'UC Berkeley a révélé que le nombre d'enfants travaillant dans la production de cobalt pourrait être moins important que ce que d'autres études ont estimé. Ce rapport s'est basé sur 150 zones d'étude aléatoire dans les mines de cobalt congolaises et a interrogé 1 575 enfants des communautés de l'ASM. Il a été conclu qu'environ la moitié des enfants travaillant dans l'ASM sont âgés de 15 à 17 ans, tandis que 8 % ont moins de 10 ans. Tout comme le rapport du BGR, il a été constaté que la majorité des enfants travailleurs (plus de 75 %) occupaient des postes moins dangereux comme trieurs, nettoyeurs et travailleurs de surface. The Center for Effective Global Action, Artisanal Mining, Livelihoods, and Child Labor in the Cobalt Supply Chain of the Democratic Republic of Congo, 2017, [https://cega.berkeley.edu/assets/cega\\_research\\_projects/179/CEGA\\_Report\\_v2.pdf](https://cega.berkeley.edu/assets/cega_research_projects/179/CEGA_Report_v2.pdf) (lien visité le 22/07/20).
23. "Is your phone tainted by the misery of the 35,000 children in Congo's mines ?", The Guardian, 12 octobre 2018, <https://www.theguardian.com/global-development/2018/oct/12/phone-misery-children-congo-cobalt-mines-drc> (lien visité le 22/07/20).
24. "Cutting battery industry's reliance on cobalt will be an uphill task", The Guardian, 5 janvier 2020.
25. D'autres études ont été publiées par l'Institut fédéral allemand des géosciences et des ressources naturelles en octobre 2019 et par le Center for Effective Global Action de l'Université de Berkeley en mai 2017. La première étude était basée sur une recherche de terrain menée dans 56 mines de cobalt et de cuivre dans les provinces du Haut-Katanga et de

Lualaba. Elle a révélé les pires formes de travail des enfants dans deux des mines, où un total de 124 enfants étaient impliqués dans le transport de lourds sacs de cobalt et l'extraction du cobalt dans les tunnels. Ces activités constituent les pires formes de travail des enfants, que l'Organisation internationale du travail définit comme "un travail qui, par sa nature ou les circonstances, est susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants". Dans les 54 autres mines, les chercheurs ont identifié un total de 2 500 enfants sur les sites, mais ces enfants accompagnaient leurs parents sur le site ou participaient à des travaux moins nocifs, comme la cueillette et le tri des pierres. Bundesministerium für Wirtschaft und Energie, Analyse des artisanalen Kupfer-Kobalt-Sektors in den Provinzen Haut-Katanga und Lualaba in der Demokratischen Republik Kongo, 2018, [https://www.bgr.bund.de/DE/Themen/Min\\_rohstoffe/Downloads/studie\\_BGR\\_kupfer\\_kobalt\\_kongo\\_2019.html](https://www.bgr.bund.de/DE/Themen/Min_rohstoffe/Downloads/studie_BGR_kupfer_kobalt_kongo_2019.html) (lien visité le 22/07/20).

26. The Good Shepherd International Foundation, [www.gsif.it](http://www.gsif.it) ; Good Shepherd Foundation for DR Congo, <http://www.fondazionebuonpastore.org/congo/> (liens visités le 22/07/20).
27. OCDE, Chaînes d'approvisionnement interconnectées, 2019, p. 6, 36. Ce rapport a révélé que la plupart des enfants qui travaillent dans les mines accompagnent leurs parents ou sont des adolescents qui travaillent de manière indépendante.
28. Selon l'étude de la CEGA de l'Université de Berkeley, le travail des enfants est un problème systémique qui touche les communautés de l'ASM de la ceinture de cuivre congolaise. La majorité (57 %) des enfants âgés de 3 à 17 ans effectuent des travaux ménagers, tandis que 11 % travaillent en dehors du foyer. Sur ces 11 %, près de 50 % travaillent dans des activités agricoles, 30 % effectuent des travaux domestiques pour d'autres ménages et 23 % travaillent dans le secteur minier. Le Centre pour une action globale efficace, l'exploitation minière artisanale, les moyens de subsistance et le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement en cobalt de la République démocratique du Congo, 2017.
29. Pact, Breaking the Chain : Ending the Supply of Child-Mined Minerals, octobre 2013, pp. 17-18, <https://www.pactworld.org/library/breaking-chain-ending-supply-child-mined-minerals> (lien visité le 22/07/20).
30. Doe 1 et al c. Apple Inc. et al, No. 1:19-cv-03737 (D.D.C., 15 décembre 2019), <http://iradvocates.org/sites/iradvocates.org/files/stamped%20-Complaint.pdf> (lien visité le 22/07/20).
31. "Congo, child labour and your electric car", TheFinancial Times, 6 juillet 2019, <https://www.ft.com/content/c6909812-9ce4-11e9-9c06-a4640c9feebb> ; Home, Andy, "Why the cobalt market needs Congo's 'illegal' miners", Reuters, 12 juillet 2019, <https://www.reuters.com/article/us-congo-cobalt-ahome/why-the-cobalt-market-needs-congos-illegal-miners-andy-home-idUSKCN1U71VS> (liens visités le 22/07/20).
32. Les investissements personnels pour le démarrage de l'exploitation minière artisanale sont relativement faibles. Le marteau, le ciseau, la corde et la lampe frontale coûtent environ 50 dollars sur le marché local de Kolwezi.
33. "Congo aims to launch state cobalt monopoly in two months, mines minister says", Reuters, 26 juin 2020, <https://www.reuters.com/article/congo-mining-cobalt-idUSL8N2E26D0> (lien visité le 22/07/20).
34. "LME launches consultation on the introduction of responsible sourcing standards across all listed brands", London Metal Exchange, 23 avril 2019, <https://www.lme.com/News/Press->

[room/Press-releases/Press-releases/2019/04/LME-launches-consultation-on-introduction-of-responsible-sourcing-standards-across-all-listed-brands](https://www.lme.com/Press-releases/Press-releases/2019/04/LME-launches-consultation-on-introduction-of-responsible-sourcing-standards-across-all-listed-brands) (lien visité le 22/07/20).

35. OCDE, Guide de l'OCDE sur la diligence raisonnable pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones touchées par des conflits et à haut risque : Troisième édition, 2016, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264252479-en> (lien visité le 22/07/20).
36. "LME sets out responsible sourcing requirements", The London Metal Exchange, 25 octobre 2019.
37. "Emergency Action Needed for Vulnerable Artisanal & Small-Scale Mining Communities & Supply Chains", Human Rights Watch, 13 mai 2020, <https://www.hrw.org/news/2020/05/13/emergency-action-needed-vulnerable-artisanal-small-scale-mining-communities-supply> ; Good Shepherd International Foundation, CPC Learning Network, Weaving the Web : Documenting the Good Shepherd Sisters' Approach to Community-Based Development and Child Protection in Kolwezi, Democratic Republic of Congo, March 2018, pp. 21-22, [http://www.fondazionebuonpastore.org/stuff/GSIF-CPC\\_report\\_WeavingtheWeb\\_Congo\\_1.3.pdf](http://www.fondazionebuonpastore.org/stuff/GSIF-CPC_report_WeavingtheWeb_Congo_1.3.pdf) (lien visité le 22/07/20).
38. Impact, Best Practices, Formalization and Due Diligence in Artisanal and Small-Scale Mining, mai 2018, <https://impacttransform.org/en/best-practices-formalization-artisanal-mining/> ; Institut international du développement durable, "Six Key Factors in Formalizing Artisanal and Small-Scale Mining", 22 janvier 2018, <https://www.iisd.org/blog/six-key-factors-formalizing-artisanal-and-small-scale-mining>. Un rapport commandé par Trafigura a étudié l'impact économique local du projet de formalisation de l'ASM de Mutoshi et a constaté que les mineurs travaillaient dans des conditions plus hygiéniques et moins dangereuses. Le rapport a également conclu que les mineurs se sentaient plus en sécurité sur le lieu de travail et que leurs revenus étaient moins affectés par la volatilité du prix du cobalt. Johansson de Silva, Sara, Strauss, Tove et Morisho, Nene, The Mutoshi Pilot Project, 2019, <https://www.trafigura.com/responsibility/responsible-sourcing/mutoshi-report/> (lien visité le 22/07/20).
39. Ce livre blanc n'examine également que les conditions commerciales des projets de formalisation tels qu'ils se sont présentés en septembre 2019. Il n'examine ni l'un ni l'autre : 1) comment les entreprises privées ont acheté les concessions et reçu leurs licences minières ; ni 2) comment les entreprises qui s'engagent actuellement dans les projets pilotes de formalisation prévoient de quitter de manière responsable les sites de l'ASM une fois les ressources naturelles épuisées. En tant que telle, cette analyse situationnelle est un instantané qui n'évalue pas le cycle de vie complet d'un projet de formalisation. 3) Le livre blanc ne s'intéresse également qu'à la mise en place des sites de formalisation et non à la chaîne de responsabilité complète. Une fois que le cobalt extrait sur les sites de formalisation de l'ASM quitte les zones clôturées, il risque de se mélanger au cobalt des sites dangereux de l'ASM. Pour les entreprises désireuses de s'approvisionner en cobalt ASM responsable, la traçabilité des conditions dans l'ensemble de la chaîne est bien sûr pertinente, mais elle dépasse le cadre de cette analyse.
40. Alors que ces sites d'ASM sont actuellement officiellement fermés en raison de COVID-19 et d'autres raisons, les activités minières des mineurs d'ASM se poursuivent illégalement sur ces sites et soulignent la nécessité de discuter de la durabilité des projets de formalisation dès le départ.

41. "China's top cobalt producer halts buying from Congo miners", The Financial Times, 28 mai 2020.
42. L'infrastructure de Mutoshi est publiquement documentée sur le site web de Trafigura et son impact économique local est évalué dans un rapport rédigé par des universitaires suédois et congolais à la demande de Trafigura en 2019. Le rapport conclut que le projet de Mutoshi a eu un impact globalement très positif sur les mineurs artisanaux et l'économie locale, mais qu'il n'a pas mis en place les garanties nécessaires pour protéger les mineurs de la chute spectaculaire du prix du cobalt depuis la fin de 2018, qui a entraîné une forte baisse des revenus des mineurs artisanaux de Mutoshi.
43. "How Swiss cobalt traders are trying to prevent child labour", Swissinfo.ch, 4 mai 2020.
44. "Case Study: Responsible Sourcing", Trafigura, <https://www.trafigura.com/responsibility/responsible-sourcing/> (lien visité le 22/07/20).
45. "How Swiss cobalt traders are trying to prevent child labour", Swissinfo.ch, 4 mai 2020.
46. Pour une analyse des femmes mineurs dans l'industrie congolaise de l'ASM, voir Danish Institute for International Studies, International Peace Information Service, Mapping Artisanal Mining Areas and Mineral Supply Chains in Eastern DR Congo, 2019, p. 34, <https://ipisresearch.be/wp-content/uploads/2019/10/2019-mapping-eastern-DRC-1.pdf> (lien visité le 22/07/20).
47. Entre juin 2015 et juin 2020, la station de radio des Nations Unies en RDC, Radio Okapi, a fait état de plus de 250 morts sur des sites miniers en RDC. La quasi-totalité de ces accidents étaient dus à des glissements de terrain. Radio Okapi, <https://www.radiookapi.net/> ; "Un fonctionnaire local m'a dit en juin 2016 qu'officiellement 90 personnes étaient mortes en creusant à Kasulo depuis que le policier a trouvé du cobalt pour la première fois en 2014. Mais officieusement, nous en sommes à environ 250", a-t-il déclaré. Kavanagh, Michael J. "This is our land", The New York Times, 26 janvier 2019, <https://www.nytimes.com/2019/01/26/opinion/sunday/congo-mining-election-fraud.html> (liens visités le 22/07/20).
48. "Never Mind the Mines. In Congo, there's cobalt under the house", Bloomberg, 28 mars 2018, <https://www.bloomberg.com/news/features/2018-03-28/never-mind-the-mines-in-congo-there-s-cobalt-under-the-house> ; "Cobalt boom turns upside life in DR Congo", Phys.org, 2 mars 2018, <https://phys.org/news/2018-03-cobalt-boom-life-upside-dr.html> (liens visités le 22/07/20).
49. Les représentants sur place effectuent des inspections "mixtes" plusieurs fois par semaine pour s'assurer que les mineurs artisanaux opèrent conformément aux règles du site, aux réglementations gouvernementales et aux attentes de Trafigura en matière d'approvisionnement. Les membres de l'"équipe mixte" fournissent des orientations et des conseils aux mineurs artisanaux directement ainsi qu'à l'équipe de direction de COMIAKOL sur les meilleures pratiques en matière de sécurité, de productivité et de conformité. Les cafés-causeries hebdomadaires, organisés le lundi matin avant le début du travail, constituent une autre plate-forme utilisée pour éduquer et sensibiliser les mineurs sur divers sujets, notamment les directives d'utilisation des EPI, les rappels sur les attentes de Trafigura en matière d'approvisionnement et la gestion des menaces sanitaires telles que la récente épidémie de choléra dans la ville de Kolwezi et la pandémie actuelle de COVID-19. Tous les membres de COMIAKOL suivent une formation de trois jours sur la sécurité au cours de

laquelle ils sont formés aux exigences du site en matière de santé et de sécurité (telles que l'utilisation des EPI et la politique de tolérance zéro en matière d'alcool) ainsi qu'à l'identification des risques et aux meilleures pratiques pour travailler dans un environnement semi-mécanisé à ciel ouvert.

50. International Crisis Group, Mineral Concessions, 2020.
51. Pour être efficaces, ces coopératives doivent être réellement indépendantes et représentatives des communautés qu'elles servent. de Haan, Jorden, "Artisanal mining cooperatives in Eastern DRC: saviors or exploiters?", Medium, 28 septembre 2016, <https://medium.com/@devtalk/artisanal-mining-cooperatives-in-eastern-drc-saviors-or-exploiters-faff70c2f65> (lien visité le 22/07/20).
52. Un récent rapport de l'Institut fédéral allemand pour les géosciences et les ressources naturelles, publié en octobre 2019, qui a évalué les conditions de 58 sites miniers en RDC, a souligné que l'implication inappropriée de fonctionnaires du gouvernement dans les sites miniers est très courante et représente un défi majeur. Bundesministerium für Wirtschaft und Energie, Analyse des artisanalen Kupfer-Kobalt-Sektors in den Provinzen Haut-Katanga und Lualaba in der Demokratischen Republik Kongo, 2018. International Crisis Group, Concessions minières, 2020, p. 7
53. OCDE, Interconnected Supply Chains, 2019, p. 6, 13, 22.
54. En vertu de la loi minière de 2018 de la RDC, les entreprises industrielles peuvent sous-traiter des travaux à des coopératives artisanales, qui pourraient exploiter les gisements que les entreprises ne peuvent pas exploiter de manière rentable en utilisant des méthodes industrielles. "Industrial and artisanal miners in the Congo need a new cobalt compact", TheFinancial Times, 10 juillet 2020.
55. Impact, Best Practices, mai 2018 ; CRAFT Mines, <https://www.craftmines.org/en/> (lien visité le 22/07/20).
56. BGR, Certified Trading Chains, [https://www.bgr.bund.de/EN/Themen/Min\\_rohstoffe/CTC/Concept\\_MC/CTC-Standards-Principles/ctc\\_standards-principles\\_node\\_en.html](https://www.bgr.bund.de/EN/Themen/Min_rohstoffe/CTC/Concept_MC/CTC-Standards-Principles/ctc_standards-principles_node_en.html) (lien visité le 22/07/20).
57. The Fairmined Standard for Gold and Associated Precious Metals, <https://www.fairmined.org/the-fairmined-standard/> (lien visité le 22/07/20).
58. "Cobalt mining: It's time to face the facts and invest in making improvements", Fairphone, 20 décembre 2019, <https://www.fairphone.com/en/2019/12/20/cobalt-mining-its-time-to-face-the-facts-and-invest-in-making-improvements/> (lien visité le 22/07/20).
59. Les programmes communautaires de Pact mis en œuvre à Mutoshi en sont un exemple. Les activités communautaires, telles que la formation aux compétences parentales positives, sensibilisent les familles aux risques du travail des enfants dans les mines et les aident à donner la priorité à l'éducation de leurs enfants. La formation professionnelle, l'éducation financière et les programmes de microcrédit aident les familles à trouver des sources de revenus alternatives et à gérer leur argent de manière responsable, réduisant ainsi la nécessité pour les familles d'envoyer leurs enfants travailler dans les mines. Pact, Fondation DRC-Trafigura, <https://www.trafigurafoundation.org/programmes/pact-drc/> ; Programme WORTH for Miners de Pact, 10 juillet 2020, <https://www.pactworld.org/library/pacts-worth-miners->

program ; Programme d'apprentissage pour les jeunes de Pact à Kolwezi, RDC, 10 juillet 2020, <https://www.pactworld.org/library/pacts-youth-apprenticeship-program-kolwezi-drc> (liens visités le 22/07/20).

60. Forum économique mondial, Shared Responsibility : A New Paradigm for Supply Chains, novembre 2015, [http://www3.weforum.org/docs/WEF\\_GAC\\_Supply\\_Chains\\_%20A\\_New\\_Paradigm\\_2015.pdf](http://www3.weforum.org/docs/WEF_GAC_Supply_Chains_%20A_New_Paradigm_2015.pdf).
61. International Crisis Group, Mineral Concessions, 2020 (lien visité le 24/07/20).
62. Alliance for Responsible Mining, "The formalization of artisanal and small-scale gold mining in Colombia and its contribution to the Sustainable Development Goals", 29 juin 2018, <https://www.responsiblemines.org/en/2018/06/the-formalization-of-artisanal-and-small-scale-gold-mining-in-colombia-and-its-contribution-to-the-sustainable-development-goals/> (lien visité le 22/07/20).
63. Swiss Agency for Development and Cooperation in Mongolia, "Sustainable Artisanal Mining Project", mars 2017, [https://www.eda.admin.ch/dam/countries/countries-content/mongolia/en/SAM-Mongolia-factsheet\\_EN.pdf](https://www.eda.admin.ch/dam/countries/countries-content/mongolia/en/SAM-Mongolia-factsheet_EN.pdf) (lien visité le 22/07/20).
64. BGR, "Implementation of Mineral Certification in Rwanda", [https://www.bgr.bund.de/EN/Themen/Min\\_rohstoffe/CTC/Mineral-Certification-Rwanda/Implementation/implementation\\_rw\\_node\\_en.html](https://www.bgr.bund.de/EN/Themen/Min_rohstoffe/CTC/Mineral-Certification-Rwanda/Implementation/implementation_rw_node_en.html) (lien visité le 22/07/20).



DRF